Federal Court of Canada
2000 Report

Recycled Paper

102-04100/

TABLE OF CONTENTS

Introduction of the Chief Justice

1.0 Overview of the Federal Court of Canada 1
1.1 Establishment 1
1.2 Composition of the Court 1
1.3 Deputy Judges 1
1.4 Additional Duties of Judges 1
1.5 Committees 1
1.6 Appointments, Elections, Retirements, and Resignations 3
1.7 Prothonotaries 6
1.8 Composition of the Registry 6
1.9 Judicial Administration 7
1.10 Law Clerks 7

2.0 Jurisdiction and Procedure 9
2.1 Jurisdiction 9
2.2 Procedure 9
2.3 Rules Committee 9
2.4 Video-conferencing and tele-conferencing 9

3.0 Court Activities 10
3.1 Annual Meeting of the Court 10
3.2 Judicial Education 10
3.3 Regionalization of Administrative Services 10
3.4 Visitors to the Court 11

4.0 Volume and Pace of Litigation 12
4.1 Delay Reduction Programme Update 12
4.2 Volume of Litigation in the Court of Appeal 12
4.3 Pace of Litigation in the Court of Appeal 13
4.4 Volume of Litigation in the Trial Division 13
4.5 Pace of Litigation in the Trial Division 15

5.0 Registry Activity 19
5.1 Overview 19
5.2 Accommodations 19
5.3 Administrative Proceedings 19
5.4 Case Management 20
5.5 Technology Initiatives 20
5.6 Registry Officer Development Programme 21
5.7 Financial Management 22
5.8 Registry Staff 22
5.9 Employment Equity 22

Appendix 1 24
Appendix 2 26

Federal Court of Canada
2000 Report

This is a report on the activities of the Federal Court of Canada for the year ending December 31, 2000. Parts 1 through 3 contain a brief history of the Court, its composition, as well as details of major events and activities which took place during the year. Part 4 contains a summary of statistical information concerning the volume and pace of litigation in both the Court of Appeal and the Trial Divisior.. A summary of Registry activity is included in Part 5. The Registry of the Court publishes full details of its programmes and financial performance in annual Part III Estimates tabled in Parliament. Since the Registry is an integral part of the Court, a summary of the activities of the Registry is included in this report for completeness.

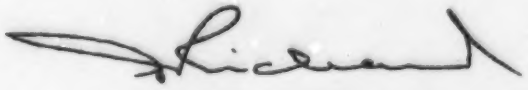

John D. Richard
Chief Justice

1.0 OVERVIEW OF THE FEDERAL COURT OF CANADA

1.1 Establishment

The Federal Court of Canada was established in 1971 as successor to the Exchequer Court of Canada, which dates back to 1875[1]. Both courts were established under the authority of section 101 of the *Constitution Act, 1867*, as courts of law, equity and admiralty for the "better Administration of the Laws of Canada." The Court is a superior court of record and has civil and criminal jurisdiction.

The Court is bilingual, offering its services in both official languages of Canada, and bi-jural, administering the two legal systems - common law and civil law. It is also itinerant, in the sense that it sits and transacts business at any place in Canada, to suit, as nearly as may be, the convenience of the parties. It is the objective of the Court to secure the just, most expeditious and least expensive determination of every proceeding on its merits.

1.2 Composition of the Court

The Court consists of two divisions: the Federal Court of Appeal and the Federal Court - Trial Division. The judicial complement of the Court consists of a Chief Justice, an Associate Chief Justice, ten judges of the Court of Appeal and nineteen judges of the Trial Division. In addition, the Court is composed of senior judges who have elected supernumerary status under the *Judges Act*.

The Chief Justice is president of the Court and of the Court of Appeal. The Associate Chief Justice is president of the Trial Division. Judges of each division are *ex officio* members of the other division. At least ten of the judges of the Court must be persons who have been judges of the Court of Appeal or Superior Court of Quebec, or have been members of the Quebec bar. At the present time there are eleven such judges.

A list of the judges of the Court as of December 31, 2000, and the details of their appointment and status as regular or supernumerary judges appear at page 4.

1.3 Deputy Judges

Under section 10 of the *Federal Court Act*, a judge of a superior, county or district court in Canada, or any such former judge may be designated as a deputy judge of the Federal Court. Designations are made at the request of the Chief Justice with the approval of the Governor in Council pursuant to Privy Council Order 1973-6/1953.

1.4 Additional Duties of Judges

In addition to their regular duties, judges of the Court are required to devote time to the work of other courts and tribunals. Judges of the Trial Division sit as Umpires to hear appeals under the *Employment Insurance Act*, under the direction of the Associate Chief Justice who is Chief Umpire.

Similarly, four judges of the Trial Division sit as members of the Competition Tribunal, of which Mr. Justice William P. McKeown is Chairman. On June 10, 2000, Madam Justice Sandra Simpson was appointed a member of the Competition Tribunal for a further term of seven years. As of December 31, 2000, the Associate Chief Justice Allan Lutfy and Mr. Justice Marc Nadon were the other two members.

Judges of both Divisions sit as members of the Court Martial Appeal Court of Canada, of which Mr. Justice Barry L. Strayer is Chief Justice. They may act as commissioners for inquiries conducted under the *Inquiries Act* and the *Corrections and Conditional Release Act*. They may also sit as assessors under other federal statutes. Judges of the Court lecture and write about the law and participate as lecturers, seminar leaders or panelists in continuing education programmes for the benefit both of colleagues on this and other Courts as well as members of the Bar.

1.5 Committees

In order to involve judges in the work of the Court, the Chief Justice established a number of committees, composed of representatives of both Divisions of the Court, to deal with a variety of matters:

1 While its enabling legislation was passed in 1875, the Court was not fully operational until the following year.

The **Accommodations Committee**, chaired by the Chief Justice, deals with the physical accommodations for the Court in the National Capital Region and in centres where the Court maintains its own local offices.

The **Bench and Bar Liaison Committee**, chaired by the Chief Justice, provides a forum for members of the bar to meet with the judges to discuss informally issues of concern to the bar which do not fall within the mandate of the Rules Committee.

The **Technology Advisory Committee** has the following mandate:

i) to advise the Chief Justice, the Associate Chief Justice, the Administrator and the judges of the Court with respect to the introduction and use of computer technology which involves or touches on the work of judges;

ii) to consider new computer-related developments of relevance to the work of the judges and to propose their adoption where appropriate;

iii) to provide a bridge between the administration of the Court and the judges by assisting the latter to be more informed about computer use, and to promote support services and training for judges in their use of computers; and

iv) to serve as a point of contact with the Computer Advisory Committee of the Canadian Judicial Council and similar committees in other superior courts.

This committee is chaired by Mr. Justice Denis Pelletier who succeeded Mr. Justice John M. Evans. The committee was previously chaired by Mr. Justice Barry L. Strayer. Mr. Justice Pelletier is also a member of the Court's Web (Internet) Site Committee.

The **Judicial Education Committee**, chaired by Mr. Justice John M. Evans, organizes the annual meeting of the Court and arranges continuing legal education seminars for judges. Mr. Justice Evans succeeded Mr. Justice Andrew MacKay, who held office for three years.

The **Law Clerks Committee**, co- chaired by Mr. Justice J. Brian D. Malone and Madam Justice Danièle Tremblay-Lamer, oversees the recruitment and selection of law clerks. Mr. Justice Malone succeeded Mr. Justice Joseph Robertson.

The **Library Committee**, chaired by Madam Justice Karen R. Sharlow, advises the Head Librarian on library objectives, policies, services and collection development. Madam Justice Sharlow succeeded Madam Justice Alice Desjardins who held office for eight years.

The **Communications Committee** was established in 2000 and is chaired by the Chief Justice. The objectives of the Committee are:

i) to establish guidelines for interaction with the news media;

ii) to develop and implement a public information plan for the national framework of the Court;

iii) to develop and implement effective educational initiatives promoting a better understanding of the Court and its operations.

In addition, section 45.1 of the *Federal Court Act* establishes a **Rules Committee** composed of the Chief Justice, the Associate Chief Justice, seven other judges of the Court, a representative of the Attorney General of Canada, and five members of the practising bar designated by the Attorney General of Canada after consultation with the Chief Justice. The members of the bar so designated are nominated by the Chief Justice after consultation with the Canadian Bar Association. They are representative of the different regions of Canada and the various areas of practice within the jurisdiction of the Court. The Chief Justice is the statutory Chair of this Committee which was formerly chaired by Madam Justice Donna C. McGillis.

1.6 Appointments, Elections of Status of Supernumerary Judge, Retirements and Resignations

Appointments

The Honourable Edmond P. Blanchard of Campbellton, New Brunswick, was appointed a Judge of the Trial Division on October 5, 2000. He replaced the Honourable W. Andrew MacKay who elected to become a supernumerary judge on June 1, 2000.

Elections of Status of Supernumerary Judge

The Honourable Allen M. Linden elected supernumerary status effective January 7, 2000.

The Honourable W. Andrew MacKay elected supernumerary status effective June 1, 2000.

The Honourable Max M. Teitelbaum elected supernumerary status effective October 30, 2000.

Retirements

The Honourable Louis Marceau retired effective May 1, 2000.

The Honourable Barbara J. Reed retired effective July 22, 2000.

The Honourable Bud Cullen, P.C. retired effective August 31, 2000.

Resignation

The Honourable Joseph T. Robertson tendered his resignation effective July 27, 2000. He was appointed to the Court of Appeal of New Brunswick.

Judges of the Federal Court of Canada as of December 31, 2000

Chief Justice

The Honourable John D. Richard
August 30, 1994 (Trial Division)
June 23, 1998 (Associate Chief Justice)
November 4, 1999 (Chief Justice)

Associate Chief Justice

The Honourable Allan Lutfy
August 7, 1996 (Trial Division)
December 8, 1999 (Associate Chief Justice)

Judges of the Court of Appeal

The Honourable Arthur J. Stone
July 18, 1983
July 18, 1998 (Supernumerary)

The Honourable Barry L. Strayer
July 18, 1983 (Trial Division)
August 30, 1994 (Court of Appeal)
September 1, 1998 (Supernumerary)

The Honourable Alice Desjardins
June 29, 1987
August 11, 1999 (Supernumerary)

The Honourable Robert Décary
March 14, 1990

The Honourable Allen M. Linden
July 5, 1990
January 7, 2000 (Supernumerary)

The Honourable Julius A. Isaac
December 24, 1991
September 1, 1999 (Supernumerary)

The Honourable Gilles Létourneau
May 13, 1992

The Honourable Marshall E. Rothstein
June 24, 1992 (Trial Division)
January 21, 1999 (Court of Appeal)

The Honourable Marc Noël
June 24, 1992 (Trial Division)
June 23, 1998 (Court of Appeal)

The Honourable F. Joseph McDonald
April 1, 1993
December 27, 1998 (Supernumerary)

The Honourable J. Edgar Sexton
June 23, 1998

The Honourable John M. Evans
June 23, 1998 (Trial Division)
December 8, 1999 (Court of Appeal)

The Honourable Karen R. Sharlow
January 21, 1999 (Trial Division)
November 4, 1999 (Court of Appeal)

The Honourable J. Brian D. Malone
November 4, 1999

Judges of the Trial Division

The Honourable Jean-Eudes Dubé, P.C.
April 9, 1975
November 6, 1991 (Supernumerary)

The Honourable Paul U.C. Rouleau
August 5, 1982
July 28, 1996 (Supernumerary)

The Honourable James K. Hugessen
July 18, 1983 (Court of Appeal)
June 23, 1998 (Trial Division)
July 26, 1998 (Supernumerary)

The Honourable Francis C. Muldoon
July 18, 1983
November 9, 1998 (Supernumerary)

The Honourable Pierre Denault
June 29, 1984

The Honourable Yvon Pinard, P.C.
June 29, 1984

The Honourable Max M. Teitelbaum
October 29, 1985
October 30, *2000 (Supernumerary)*

The Honourable W. Andrew MacKay
September 2, 1988
June 1, 2000 (Supernumerary)

The Honourable Donna C. McGillis
May 13, 1992

The Honourable William P. McKeown
April 1, 1993

The Honourable Frederick E. Gibson
April 1, 1993

The Honourable Sandra J. Simpson
June 10, 1993

The Honourable Marc Nadon
June 10, 1993

The Honourable Danièle Tremblay- Lamer
June 16, 1993

The Honourable Douglas R. Campbell
December 8, 1995

The Honourable Pierre Blais, P.C.
June 23, 1998

The Honourable François Lemieux
January 21, 1999

The Honourable J.D. Denis Pelletier
February 16, 1999

The Honourable John A. O'Keefe
June 30, 1999

The Honourable Elizabeth Heneghan
November 4, 1999

The Honourable Dolores Hansen
December 8, 1999

The Honourable Eleanor R. Dawson
December 8, 1999

The Honourable Edmond P. Blanchard
October 5, 2000

1.7 Prothonotaries

Prothonotaries are barristers or advocates of a province who are appointed to assist the Court in the efficient performance of its work. Their jurisdiction is defined in the *Federal Court Rules*. Upon the coming into force of the *Federal Court Rules, 1998*, the jurisdiction of prothonotaries was enlarged to include:

i) the hearing and determination of most interlocutory motions to the Court;

ii) small claims jurisdiction to hear and determine any action for exclusively monetary relief in which the amount claimed does not exceed $50,000.00, exclusive of interest and costs. Prothonotaries now also play an important role in case management. They conduct pre- trial conferences, mediations, early neutral evaluations and mini- trials.

As at December 31, 2000, the prothonotaries of the Court were:

Peter A.K. Giles
Associate Senior Prothonotary
(Toronto)
Appointed June 28, 1985

John A. Hargrave
Prothonotary
(Vancouver)
Appointed February 17, 1994

Richard Morneau
Prothonotary
(Montréal)
Appointed November 28, 1995

Roza Aronovitch
Prothonotary
(Ottawa)
Appointed March 15, 1999

Roger R. Lafrenière
Prothonotary
(Toronto)
Appointed April 1, 1999

1.8 Composition of the Registry

The Registry of the Court consists of the principal office in Ottawa and sixteen local offices located across Canada. The Registry is headed by an Administrator, who is accountable to the Chief Justice for all administrative matters pertaining to the operation of the Court and the Registry. The Administrator is also the deputy of the Commissioner for Federal Judicial Affairs for purposes of preparing budgetary submissions for the Court and for making such other administrative arrangements as are necessary to ensure that all reasonable requirements, including those for premises, equipment and other supplies and services for officers, clerks and employees of the Court, and for the performance of its operations, are provided for in accordance with the law.

Registry staff appointed pursuant to the *Public Service Employment Act* carry out the various administrative functions as are required by the *Federal Court Rules, 1998*. Pursuant to section 236 of the *National Defence Act*, Registry staff perform the duties of their respective offices in relation to the Court Martial Appeal Court of Canada as well.

The Registry is organized as follows: Office of the Administrator, Appeal Division, Trial Division, Regional Operations, Judicial Support Services and Administration. A list of principal staff as of December 31, 2000, is found at page 8.

A list of the local offices of the Court is provided at Appendix 1.

1.9 Judicial Administration

The Chief Justice is assisted in his management of the Court by an Executive Officer, who is also the media relations officer for the Court and secretary to the statutory Rules Committee. In addition, the Chief Justice and the Associate Chief Justice have designated Judicial Administrators to assist them in the scheduling of sittings and the performance of their non-judicial duties. As of December 31, 2000, the persons carrying out those functions were:

Executive Officer to the Chief Justice
Nancy Bélanger

Judicial Administrator (Appeal Division)
Suzelle Bazinet

Judicial Administrator (Trial Division)
Monique Major

1.10 Law Clerks

Recent graduates of law schools in Canada are invited to apply for positions as law clerks to judges of the Court. Notices regarding the law clerks programme are distributed to Canadian law schools. During 2000 there were 34 law clerks. Under the supervision and direction of the Head of Research - Appeal Division or Head of Research - Trial Division, the law clerks prepare case summaries, research questions of law and prepare detailed memoranda on facts and legal issues as instructed by the judges to whom they are assigned.

REGISTRY

Administrator of the Court	Robert Biljan
Deputy Administrator - Operations	Pierre R. Gaudet
Deputy Administrator - Designated Proceedings	Paul F. Scott
Deputy Administrator - Human Resources	Cathryn Taubman
Regional Director - Quebec & Atlantic	Monique Giroux
Regional Director - Ontario	Rita Bezuhly
Regional Director - Western	Charles E. Stinson
Senior Financial Advisor	Evelyn Burke
Director, Policy, Training and Labour Relations	Gordon Wilkins
Director, Informatics	Gary Pinder
Head Librarian	Rosalie Fox
Director, Administrative and Judicial Services	Pat Levac
Manager, Real Property Services	James Strader
Head, Research & Law Clerks - Appeal Division	Marc Reinhardt
Head, Research & Law Clerks - Trial Division	Christine Ball

2.0 JURISDICTION AND PROCEDURE

2.1 Jurisdiction

The Federal Court exercises a specialized jurisdiction, including a limited criminal jurisdiction, in areas governed by federal law. For example, the Court exercises jurisdiction in admiralty, intellectual property, proceedings by or against the Crown in right of Canada, and the supervision of federal boards, commissions and other tribunals either by way of statutory appeal or judicial review. The *Canada Evidence Act*, the *Canadian Security Intelligence Service Act* and the *Immigration Act* require judges of the Court to conduct *in camera* or public hearings to determine issues related to national defence and security. The *Competition Act* gives the Federal Court - Trial Division all of the powers and jurisdiction of a superior court of criminal jurisdiction in respect of the prosecution of certain offences under that legislation.

The jurisdiction of the Federal Court, like that of the Exchequer Court, has evolved with the legislative responses by Parliament to the changing needs of Canadians and embraces a broad range of subject matter. A list of some of the federal statutes under which the Federal Court may exercise jurisdiction appears at Appendix 2.

2.2 Procedure

The general rules governing practice and procedure in the Court are made by the Rules Committee, established under section 45.1 of the *Federal Court Act*, as amended by S.C. 1990, c. 8. The work of the Rules Committee during 2000 is reported in Part 2.3.

The rules governing the practice and procedure to be followed in applications for leave to commence an application for judicial review, applications for judicial review and appeals from such applications pursuant to the *Immigration Act* are governed by the *Federal Court Immigration Rules, 1993*. These rules are made by the Chief Justice pursuant to section 84 of the *Immigration Act*.

2.3 Rules Committee

During the 1990's, a comprehensive revision to the Federal Court Rules was carried out by the Rules Committee. That revision culminated in the *Federal Court Rules, 1998*, which came into force on April 25, 1998. As part of that revision, consideration was given to enacting a rule for expanded class proceedings in the Federal Court. Because of the substantial work involved with the comprehensive revision and the complexities regarding class proceedings, the Committee determined that class proceedings would be addressed separately.

In 2000, the Rules Committee continued its work on developing a class proceedings rule and released a Discussion Paper on that subject in June 2000. The Rules Committee is now in the process of drafting a class proceedings rule.

2.4 Video-conferencing and tele-conferencing

In 1996, the Court introduced pilot procedures by which parties may request that motions, case scheduling conferences, pre-trial conferences or other conference hearings proceed by way of video-conference. The objectives of offering video-conferencing facilities to litigants are:

i) to provide an alternative means of access to Court hearings in order to facilitate the advancement of cases, including access on urgent matters and across long distances, and

ii) to save costs in time and travel for litigants, judges and Registry staff.

Tele-conferencing is another procedure available for hearings. It provides expedient and inexpensive access to the Court and, as such, is frequently a convenient procedure of choice by litigants and their legal representatives. A total of 1591 tele-conferences were conducted during 2000.

3.0 COURT ACTIVITIES

3.1 Annual Meeting of the Court

In 1992, the Court instituted the practice of holding an annual meeting of all judges to discuss the business of the Court and for professional development. The 2000 annual meeting was held September 21 through 23 at Montebello, Québec.

On September 21, 2000, The Right Honourable Beverley McLachlin, Chief Justice of Canada, addressed her role, including the responsibilities and challenges, as Chief Justice. The Honourable René Dussault of the Québec Court of Appeal, reflected on his experience at the Royal Commission on Aboriginal Peoples. Dr. Neil McDonald spoke on "Diversity: A National Challenge."

On September 22, 2000, the Court of Appeal and the Trial Division held separate sessions to discuss topics affecting their respective Divisions. In addition, The Honourable Donald Bowman, Associate Chief Judge of the Tax Court of Canada, spoke to the members of the Court of Appeal while The Honourable Robert Sharpe of the Ontario Court of Appeal addressed the law of injunctions to members of the Trial Division.

On September 23, 2000, reports of court committees were received at a full meeting of the Court. The Honourable John Evans of the Court of Appeal presented an overview of recent developments in administrative law. Professor William Bogart, Director of Research for the Rules Committee, led a discussion on a class proceedings rule.

3.2 Judicial Education

Consistent with the Standards for Judicial Education in Canada, approved by the Board of Governors of the National Judicial Institute in October 1992, and in cooperation with the Canadian Institute for the Administration of Justice and the Canadian Institute for Advanced Legal Studies, the Judicial Education Committee was established to develop continuing education programmes for judges of the Court. In 2000, in addition to the annual meeting of the Court mentioned in Part 3.1, the Committee organized, in collaboration with the National Judicial Institute and the Canadian Maritime Law Association, a Maritime Law seminar on April 28, 2000. Judges of the Court also attended other conferences authorized by the Canadian Judicial Council under the *Judges Act*.

3.3 Regionalization of Administrative Services

On June 25, 1998, the Minister of Justice announced proposed structural reforms in respect of the Federal Court of Canada and the Tax Court of Canada:

"Proposals include the consolidation of the current administrative services of the two courts into a single Courts Administration Service, the creation of a separate Federal Court of Appeal and an increase in the status of the Tax Court to that of a Superior Court.

These proposals are responsive in part to a 1997 Auditor General's *Report on the Federal Court of Canada and Tax Court of Canada*, which was conducted as a result of an order in council requested by then

Minister of Justice, Allan Rock. Serious consideration was given to all of the Report's recommendations. Together, the three proposed reforms will contribute to the achievement of the objectives of the Auditor General's recommendations by improving the efficiency of the Federal Court of Canada and the Tax Court of Canada, while enhancing their effectiveness and fully respecting their independence.

'The current overall structure of the Federal Court and the Tax Court is essentially sound. The proposals are in keeping with recommendations made by the Auditor General in his 1997 report that called for improved coordination in the administrative management of the Federal and Tax Courts. Our goal is to achieve substantial efficiencies through administrative consolidation,' said the Minister."

On June 15, 2000, the Minister of Justice and Attorney General of Canada tabled Bill C-40 in the House of Commons, *An Act to establish a body that provides administrative services to the Federal Court of Appeal, the Federal Court, the Court Martial Appeal Court and the Tax Court of Canada, to amend the Federal Court Act, the Tax Court of Canada Act and the Judges Act, and to make related and consequential amendments to other Acts*. The Bill only received First reading prior to the Fall federal elections. At the time of publication, the Bill had not been re-introduced.

3.4 Visitors to the Court

The Court received official visitors throughout the year, including a delegation of judges and officials from Taiwan, a delegation of Croatian judges, a delegation of judges and officials from Wales, a delegation of judges and officials from China, a judge of the Federal Court of Australia, the High Commissioner for the Commonwealth of The Bahamas and a senior official from the Department for Courts of New Zealand.

4.0 VOLUME AND PACE OF LITIGATION

4.1 Delay Reduction Programme Update

In 1992, the Court established a Delay Reduction Programme (DRP) consistent with recommendations made by the Canadian Judicial Council in its report released in August of that year. As a first step, a computer accessible inventory of all litigation pending in the Court was created.

By August 31, 1997 the review was complete. Parties had discontinued over 5,000 proceedings. Over 10,500 proceedings were in the process of being dismissed for want of prosecution. Each of these proceedings was then removed from the inventory upon the recording of its date of final disposition.

The second step of the Delay Reduction Programme was the introduction of case management principles, including time standards into the *Federal Court Rules*. As was mentioned in Part 3, the Rules Committee began a comprehensive review of the *Federal Court Rules* in 1992. In 1995, the Canadian Judicial Council approved targeted time standards for superior trial courts and courts of appeal as a statement of goals for the pace of litigation, subject to the availability of human and physical resources. As part of its Delay Reduction Programme, the Court ensured that standards in the *Federal Court Rules, 1998*, which came into effect on April 25, 1998, were consistent with the standards adopted by the Canadian Judicial Council.

4.2 Volume of Litigation in the Court of Appeal

Figure 1 illustrates the size of the inventory of proceedings pending in the Court of Appeal at the end of 1999 and 2000, together with the number of proceedings added to the inventory and disposed of each year.

Figure 1: Court of Appeal Proceedings added to/disposed of from Inventory

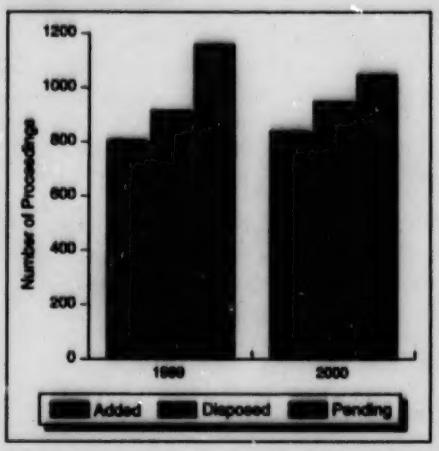

There were 1,157 proceedings pending in the Court of Appeal on December 31, 1999. 837 proceedings were added to the inventory during 2000 and the Court disposed of 948 proceedings, leaving 1,046 proceedings pending at the end of 2000.

Figure 2: Court of Appeal Profile of Proceedings Pending on December 31, 2000

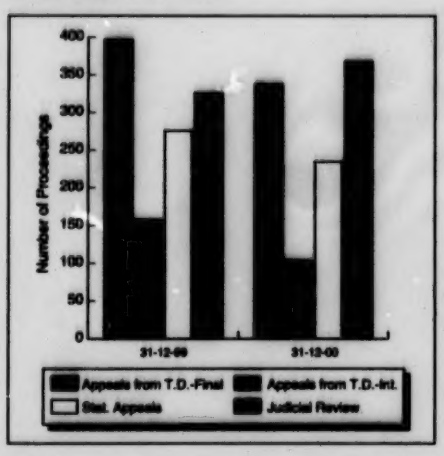

Figure 2 profiles, by major subject area, the proceedings pending in the inventory at the end of 1999 and 2000. As of December 31, 2000, the inventory comprised 442 appeals from the Trial Division: 338 were from final orders, and 104 appeals were from interlocutory orders. The remainder of the inventory consisted of 368 applications for judicial review, and 235 statutory appeals.

4.3 *Pace of Litigation in the Court of Appeal*

Commencement to Judgment

In 2000 the median time for all proceedings from commencement to judgment was 18.9 months, down considerably from 21.5 months in 1994, the first year for the Delay Reduction Programme measurement as described in Part 4.1.

The median time periods in 2000 by subject area were as follows:

Appeals from Trial Division - Final Orders
19.0 months
Appeals from Trial Division - Interlocutory Orders
14.4 months
Statutory Appeals
20.9 months
Applications for Judicial Review
17.9 months

Status of Pending Inventory

Figure 3: Federal Court of Appeal Status of Pending Inventory as of December 31, 2000

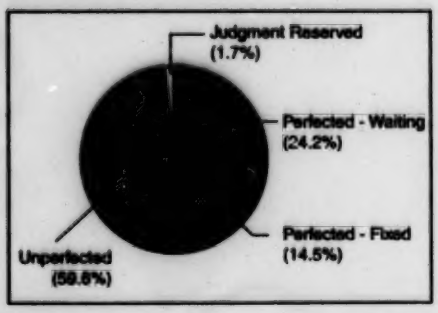

Figure 3 shows the status of the pending inventory on December 31, 2000. Of the 1,046 cases pending, 404 (38.6%) had been perfected for hearing. Of these, 151 had been assigned fixed hearing dates, leaving 253 to be fixed for hearing. 18 judgments (1.7% of all cases) were under reserve. 554 cases (59.6%) remained unperfected at the end of the year.

The number of cases which were ready for hearing but for which a hearing date had not been assigned by December 31, 2000 was 253, down from 373 on December 31, 1999.

Age of Pending Inventory

Figure 4: Court of Appeal Distribution of Inventory by Age

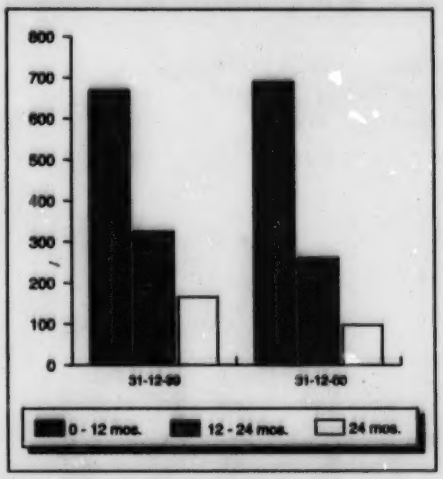

The age of the pending inventory at the end of 1999 and 2000 is illustrated in Figure 4. The number of pending cases over two years old is down, from 165 (14% of the pending inventory) on December 31, 1999 to 97 (9.2% of the pending inventory) on December 31, 2000. This is a dramatic improvement since December 31, 1994 when 1,138 cases (57% of the inventory) were over two years old.

4.4 *Volume of Litigation in the Trial Division*

New Proceedings Commenced

Proceedings in the Trial Division comprise two major categories: litigation and administrative proceedings. Litigation forms the main workload. It has been categorized according to seven broad subject areas; Admiralty, Aboriginal Law, Crown Litigation, Judicial Review, Intellectual Property and Statutory Appeals/ Applications form the six main "Non-Immigration" subject areas; Immigration proceedings form the seventh category.

The second category - administrative proceedings - arises from provisions in a number of federal statutes which provide for the filing of certificates, decisions or orders of federal boards, commissions or

other tribunals, giving them the same force and effect as judgments of the Federal Court - Trial Division. These are mainly dealt with by Registry Officers and are reported in Part 5.

Figure 5: Trial Division
Proceedings added to/disposed of from Inventory

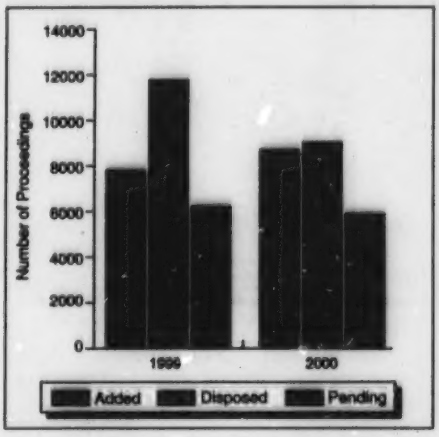

Figure 5 shows there were 6,217 proceedings pending in the Trial Division as of December 31, 1999. 8,686 proceedings were added to the inventory during 2000 and the Trial Division disposed of 9,027 proceedings, leaving 5,876 proceedings pending at the end of 2000.

In 1999, the Non-Immigration component of the pending inventory was 3645. The Non-Immigration pending inventory decreased by 422 proceedings in 2000 to 3223.

The Immigration component of the 1999 pending inventory was 2,572. In 2000, that number rose slightly to 2,653.

Figure 6: Trial Division
New Proceedings Commenced

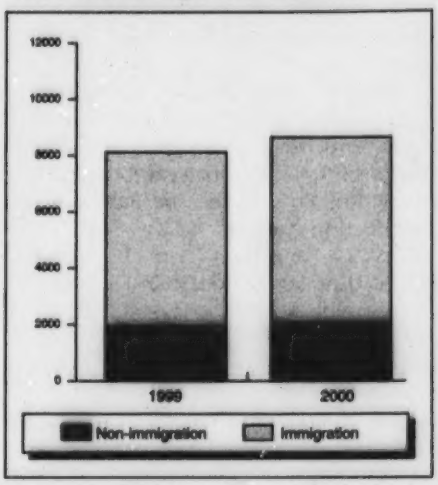

Figure 6 illustrates the number of new proceedings commenced in 1999 and 2000, with Immigration proceedings shown separately from all other proceedings.

In the Non-Immigration subject areas, the number of new proceedings continued a slight downward trend from 1993 (2,993). New Non- Immigration proceedings were 1,895 in 1999 and 2,025 in 2000.

The Immigration component has continued to rise since 1995. In that year 3,631 new Immigration proceedings were commenced. That number was 6,312 in 1999, and rose to 6,619 in 2000.

A factor of particular note in the overall increase of the Immigration workload since 1995 is the rise in judicial review applications challenging visa officer decisions. Unlike the leave application procedure in Immigration cases, which are paper application procedures and which themselves rose from 3,474 in 1995 to 5,724 in 2000, judicial review applications against visa officer decisions require a full hearing. The number of visa officer judicial reviews commenced in 1995 was 149. In 2000, that number rose to 890.

Figure 7: Trial Division
Profile of Pending Inventory

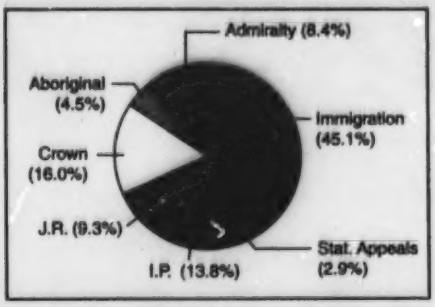

Figure 7 profiles the December 31, 2000 pending inventory by major subject area:

Admiralty	496	(8.4%)
Aboriginal Law	264	(4.5%)
Crown Litigation	944	(16.0%)
Judicial Review	552	(9.3%)
Intellectual Property	816	(13.8%)
Statutory Appeals and Applications	151	(2.9%)
Immigration	2,653	(45.1%)

4.5 Pace of Litigation in the Trial Division

Commencement to Judgment

Figure 8: Trial Division
Percentage of dispositions within 12 months of commencement
(Excluding Immigration)

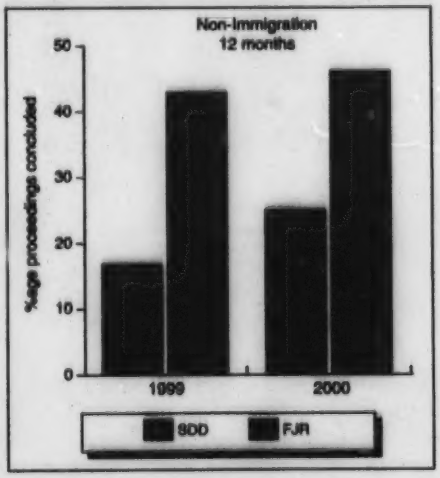

Figure 9: Trial Division
Percentage of dispositions within 12 months of commencement
(Immigration)

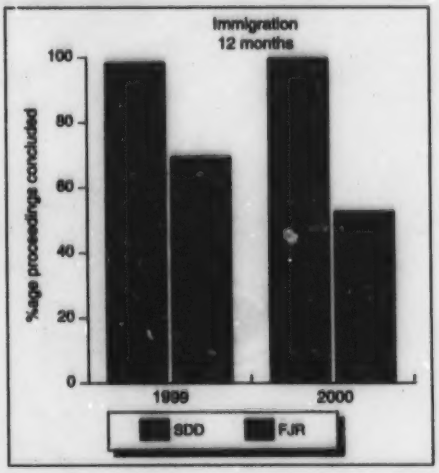

Figures 8 and 9 sample the cases in which dispositions were recorded in 1999 and 2000 and set out the percentage of these dispositions which occurred within 12 months of commencement. Figure 8 samples the dispositions in Non-Immigration proceedings, while Figure 9 samples dispositions in Immigration proceedings only. Each chart distinguishes between the percentage of proceedings concluded by final judgment after a full hearing (FJR) and those concluded by settlement, discontinuance, dismissal for delay or the refusal of the Court for leave to commence a proceeding (SDD).

Figure 10: Trial Division
Percentage of dispositions within 18 months of commencement
(Excluding Immigration)

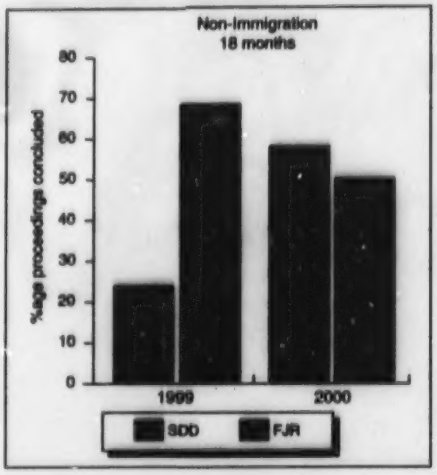

Figure 11: Trial Division
Percentage of dispositions within 18 months of commencement
(Immigration)

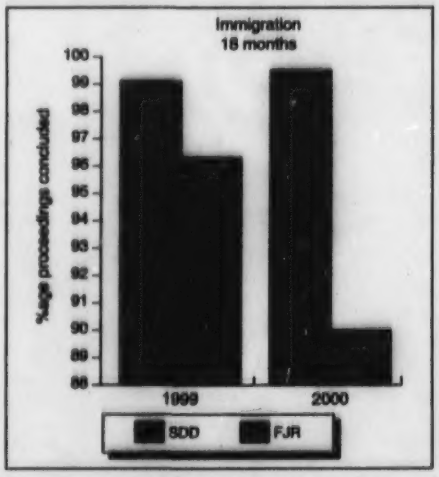

Figures 10 and 11 compare the percentage of dispositions which occurred within 18 months of commencement.

Figure 12: Trial Division
Percentage of dispositions within 24 months of commencement
(Excluding Immigration)

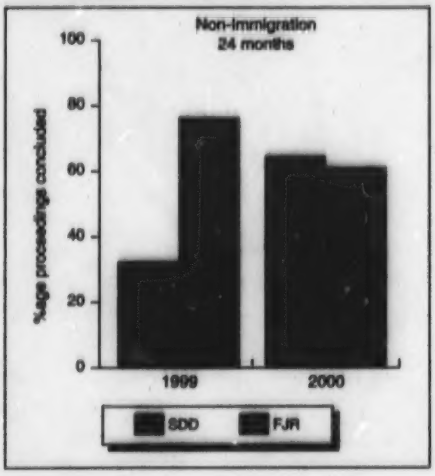

Figure 13: Trial Division
Percentage of dispositions within 24 months of commencement
(Immigration)

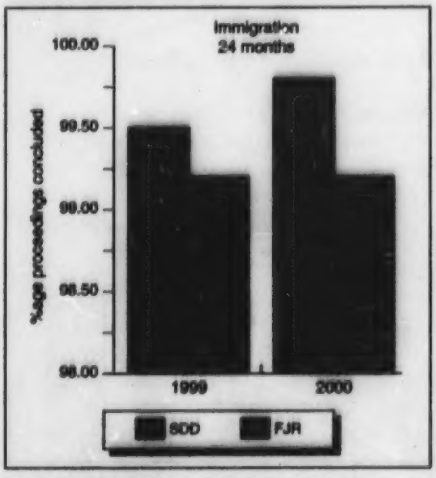

Figures 12 and 13 compare the results of dispositions in the Court within 24 months of commencement.

As figures 9, 11 and 13 illustrate, in Immigration proceedings where leave is granted, or in Immigration proceedings for which leave is not required, 52.5% were concluded within 12 months of commencement in 2000. This percentage increased to 90% within 18 months of commencement and 99.2 % within 24 months of commencement.

Figures 8, 10 and 12 illustrate that the dispositions in Non-Immigration proceedings by judgment of the Court after hearing have been considerably more timely than other forms of dispositions; settlement, discontinuance, dismissal for delay.

Status of Pending Inventory

Figure 14: Trial Division
Status of Pending Inventory as of December 31, 2000
(Excluding Immigration)

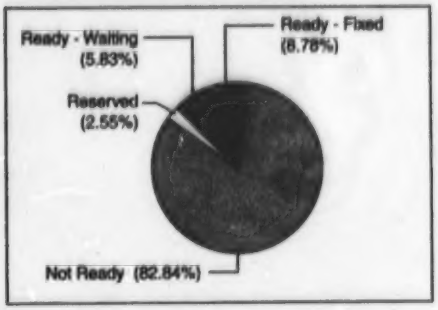

Figure 14 shows the status of the inventory of Non-Immigration proceedings pending as of December 31, 2000. 82 (2.5%) judgments were under reserve at year end, and 471 (14.6%) cases were ready but not yet heard. Of these, 283 had been assigned fixed hearing dates, leaving 188 to be fixed. 2,670 of the 3,223 cases in the inventory were not ready for hearing.

On December 31, 2000, the inventory of Immigration proceedings pending in the Trial Division stood at 2,653, of which 2,089 were applications for leave and for judicial review. 102 judgments (3.8%) were under reserve. 379 proceedings were ready but not yet heard. Of these, 226 were fixed for hearing and 153 were still to be fixed. 499 leave applications were awaiting their leave determination. 1,673 proceedings, including 1,324 applications for leave and for judicial review, were not ready for hearing.

Age of Pending Inventory

Figure 15 illustrates the age of the pending inventory of Non- Immigration proceedings on December 31 of 1999 and 2000.

Figure 15: Trial Division
Age of Pending Inventory
(Excluding Immigration)

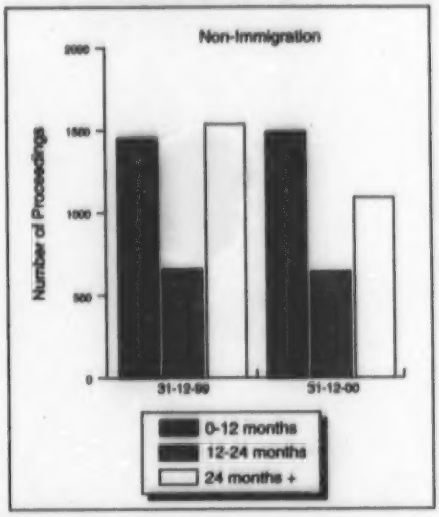

52% of proceedings in the pending inventory (4,381 proceedings) were over two years old on December 31, 1993. This number had increased to 72% (6,602 proceedings) by December 31, 1997. With the coming into force of the *Federal Court Rules, 1998*, status reviews were conducted to identify which of these older proceedings were still active and to issue orders dismissing those which were not. As a result of the status review procedure, the number of pending proceedings over two years old was reduced to 4,406 (60%) as at December 31, 1998. The number of pending proceedings over two years old was reduced dramatically again in 2000 to 1,091 (34%) as of December 31.

Figure 16: Trial Division
Age of Pending Inventory as of
December 31, 2000
Immigration Proceedings Only

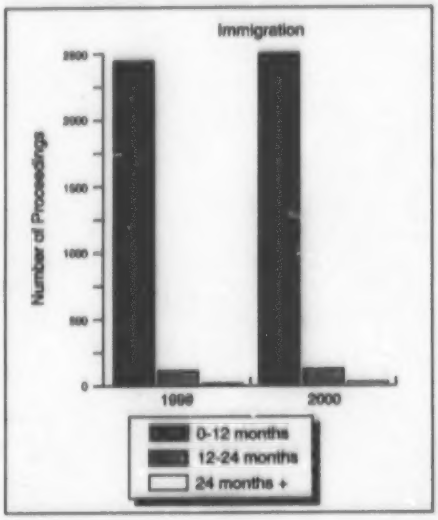

Figure 16 shows that the vast majority of Immigration proceedings pending on December 31 of 1999 and 2000 were less than 12 months old.

5.0 REGISTRY ACTIVITY

5.1 Overview

The Registry provides the support necessary for the resolution of Court proceedings and the enforcement of decisions. The Registry strives to ensure that all persons have access to justice without undue hardship, delay or inconvenience. This follows from the statement in Rule 3 that the *Federal Court Rules, 1998* "be interpreted and applied so as to secure the just, most expeditious and least expensive determination of every proceeding on its merits".

Principal responsibilities of the Registry are outlined in Part 2 of the Rules relating to administration of the Court: the requirements for offices of the Court; the maintenance of records and filing of documents; arrangements for and conduct of Court sittings; and the provision of public access to the Court's records.

All activities and communications between the Court and litigants, or their counsel, flow through the Registry. Designated officers of the Registry perform such quasi-judicial functions as the assessment of costs, assessment of damages, arrests of ships, cargo and freight in admiralty cases, and the preparation of schemes of collocation in accordance with the *Civil Code of Quebec*. Staff of the Registry have similar responsibilities in relation to the Court Martial Appeal Court of Canada.

5.2 Accommodations

Ottawa Principal Office
The need for suitable accommodations for the Court in Ottawa continues to be an increasingly pressing issue as growth of the organization continues to crowd existing accommodations. Judges of the Appeal and Trial Divisions have their offices in separate buildings and staff must work from pockets of accommodations in several different locations. Plans for a building to house the Federal Court received preliminary project approval from Treasury Board Ministers in February 1990. At this time, Public Works Government Services Canada is studying options to accommodate the Federal Court in one location in Ottawa. It is more essential than ever that the Court's accommodations be consolidated within a common building to alleviate overcrowding and to provide adequate space for optimum use of resources.

Vancouver Local Office
Re-location and consolidation of the accommodations of the Federal Court of Canada and the Tax Court of Canada into one building, 701 West Georgia Street, was successfully completed.

Toronto Local Office
The determination of long-term requirements continues with assistance from Public Works and Government Services Canada to evaluate market conditions for accommodations in downtown Toronto and to provide solutions for meeting the Court's requirements in anticipation of the expiry of the Toronto office's present lease.

5.3 Administrative Proceedings

Provision is made in federal statutes for the filing of certificates, decisions or orders of federal boards, commissions or other tribunals in the Federal Court (Trial Division). Once deposited with the Registry, these "administrative proceedings" have the force and effect of a judgment of this Court. Because they are dealt with principally by the Registry, they do not form part of the Court's Delay Reduction Programme (DRP) inventory.

Figure 17 shows that institutions of these proceedings, which began an upward trend in 1991 with 8,610 cases, has increased from a single year decrease in 1997 to 16,298 cases in 1998, to 16,682 in 1999 and then again to 17,039 in 2000.

Figure 17: Administrative Proceedings Commenced

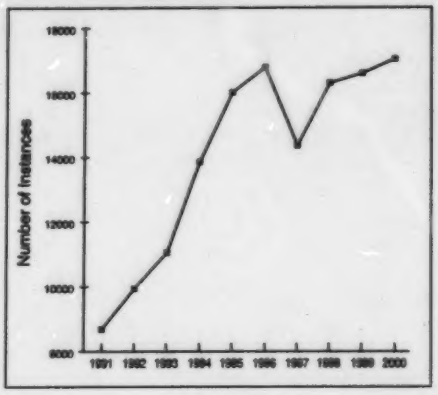

5.4 Case Management

Case management, which was incorporated into the new *Federal Court Rules, 1998* on April 25, 1998, is the coordination of Court processes and resources intended to move cases in a timely manner from commencement to disposition, regardless of the type of disposition. It involves the active supervision by the Court of the progress of cases and introduces new supervisory activities such as status reviews, dispute resolution services, trial management conferences and specially managed proceedings.

Since 1998, the Registry has utilized an integrated system of advanced technological components and support services which combine to provide the Court with a comprehensive, automated case management system. This system includes a computerized case inventory package (called the Delay Reduction Programme - DRP) to measure and report on elapsed time between events in the litigation process; an automated scheduling system (called the Case Scheduling Module - CSM) for assignment of cases, judges, court facilities and personnel; an automated docket recording system (called the Proceedings Management System) with enhancement for inclusion of pre-automated records; teleconference and video-conference facilities; remote document filing by fax; a statistical retrieval package; and an electronic communication software (Groupwise).

These integrated systems place the Registry at the forefront of the automated case management field. They enable the Court to meet its goals and objectives of case management, and assist the Registry in optimizing limited resources to meet increasing demands for its services.

5.5 Technology Initiatives

Electronic Filing

The Federal Court of Canada is embarking on undoubtedly the most ambitious Information Technology project in its history - Electronic Filing. Requirements of the Federal Court's electronic filing system include being fully bilingual, internet- based and user friendly, and being built on open standards so that it will be accessible by as many litigants as possible.

The major challenge of this project will not be in finding the technologies to build a system, but rather in documenting and changing the business practices surrounding filing documents at the Federal Court of Canada. This will be accomplished by forming working groups with representatives of the legal community, the Court and the Registry. We will also be working with organizations that have already implemented electronic filing systems to determine "lessons learned" and best practices.

The Registry is currently contacting stakeholders to work together as part of the E-Filing Advisory Project Committee to develop electronic legal documents standards using XML as phase I of this project. Please contact Gary Pinder - Director, Informatics Services for more information. He can be reached by e-mail via gary.pinder@fct-cf.gc.ca.

Internet Web Sites

i) Federal Court of Canada Web Site

The Registry has recently developed and implemented a Web Site for the Federal Court of Canada. This initiative was given high priority in 2000 and was opened to the public on schedule September 1, 2000. Phase I of this project includes information about the Court itself, its judges and

prothonotaries, the court's jurisdiction, contact and location information for offices of the Registry, sitting dates for the Court of Appeal and motion days in the Trial Division, hearing lists. There are also links to the *Federal Court Act*, the *Federal Court Rules, 1998* and the *Federal Court Immigration Rules, 1993*, through the Department of Justice site, and a link to the Federal Court decisions through the Commissioner for Federal Judicial Affairs site.[2] The site also includes various reports, such as the Annual Report, Notices to the Profession, and the Court's decisions in proceedings that have generated public or media interest. The site can be found at http://www.fct-cf.gc.ca.

The site will continue to evolve over time. Items being considered for future phases of the site include viewing of case dockets, subscription services to notices and current information, and dynamic hearing information with search capability for hearings by location and date.

ii) Court Martial Appeal Court

The Registry is currently working with the Chief Justice of the Court Martial Appeal Court in the development of a Court Martial Appeal Court web site. It will be similar in architectural design to the Federal Court web site but distinctive in content and appearance. Phase I of this project includes an "About the Court" section which will list the designated judges, provide some history and jurisdictional information as well as a listing of the principal and regional offices. Another section, "Business", will provide CMAC decisions, its rules and information about Legal Aid and Military Law in general. There will be an area of useful links and FAQs, a "Bulletin" section, a "What's New" area and posting of any newsworthy notices. Site visitors will also have access to a list of general CMAC contacts.[3]

Virtual Private Network

Current bandwidth demands on the Registry's Wide Area Network have dictated that the Information Technology department within the Registry find a solution in order to avoid network congestion. Therefore Informatics Services is currently reviewing Virtual Private Network (VPN) and other technologies which will be used to replace the existing Frame Relay links to remote locations.

5.6 Registry Officer Development Programme

Significant amendments to the Federal Court Rules and implementation of case management in 1998 required consequential revisions and further development of the Registry Officer Development Programme throughout 1999. The completed programme includes several training modules covering subjects ranging from operational procedures to responsibilities and mandate of the Registry.

The programme is delivered to staff of the Registry across Canada. It was introduced again in the spring/summer of 2000 as a two-year program consisting of a combination of practical and theoretical training with comprehensive instruction in the technical, interpersonal and conceptual skills required of Registry Officers. The programme is offered as well to select students who are registered in the Court and Tribunal Administration Program at Seneca College in Toronto, the "Techniques Juridiques" programme at Ahuntsic College in Montreal, the Law Clerk Program at Algonquin College in Ottawa and the Legal Assistant Program at Vancouver Community College in Vancouver.

The Registry is in the process of converting this programme to computer-based training, which will be available via the Court's Canada- wide Intranet site.

2 At the time of publication, the Federal Court of Canada web-site provides full access to the decisions without use of the link.

3 At the time of publication, this site is in operation at www.cmac-cacm.ca.

5.7 *Financial Management*

Details of the programmes and financial performance of the Registry are published in Main Estimates tabled in Parliament and in the Registry's annual Performance Report to the Treasury Board Secretariat. Copies of the Estimates are available from the Canada Communications Group or from Associated Bookstores. The following is a summary:

(thousands of dollars)	Main Estimates 2001-02	Main Estimates 2000-01	Actual 1999-00
Personnel			
Salaries and wages	20,334	18,411	19,744
Contributions to employee benefit plans	3,965	3,591	4,167
Sub-total	24,299	22,002	23,911
Goods and Services			
Transportation and communications	1,787	1,698	1,843
Information	97	94	118
Professional and special services	4,069	3,774	4,049
Rentals	298	283	353
Purchased repair and upkeep	397	472	382
Utilities, materials and supplies	1,390	1,038	1,373
Minor capital*	1,886	2,075	1,866
Other subsidies and payments			4
Sub-total	9,924	9,434	9,988
Total Requirements	34,223	31,436	33,899

** Minor capital is the residual after the amount of controlled capital has been established. In accordance with the Operating Budget principles, these resources would be interchangeable with Personnel and Goods and Services expenditures.*

5.8 *Registry Staff*

The Universal Classification Standard (UCS) was launched by the Treasury Board in 1998 to incorporate principles of universality, gender neutrality and simplicity in the description and evaluation of work performed in the Public Service of Canada. Conversion to the new Standard, which includes the Registry of the Federal Court, has been targeted by the Board to take effect in 2000.

The management of a project steering committee, an implementation team and extensive participation at all levels of the Registry have been instrumental in achieving success in meeting the UCS project objectives imposed by the Board.

The UCS project has had a dramatic impact on the Registry's resources, and the extremely short time-frames and large-scale nature of the project have created serious challenges for other Registry projects and areas of ongoing work. The Registry is, nevertheless, making every possible effort to minimize the resource and operational impacts of this project and has undertaken to assist Treasury Board in every way possible.

5.9 *Employment Equity*

The Registry of the Federal Court of Canada continues to strive towards achieving a workforce reflective of the diversity of the population it serves.

As of March 31, 2000, the Registry's staff was comprised of:

- 277 women (65.5% of employees);
- 24 persons self-identified with disabilities (5.7% of employees);
- 24 employees self-identified as visible minorities (5.7% of employees); and
- 6 self-identified persons of the aboriginal group (1.4% of 423 employees).

The Registry continues its efforts to recruit members of all designated groups, both from within and outside of the public service. The Human Resources Division continues to review existing Statements of Qualifications and rating material in an effort to identify and remove any possible/ perceived barriers. We continue to update assessment tools to ensure equitable access to promotional/developmental opportunities.

The Registry has participated in several succession planning and career development initiatives. For the Career Assignment Program, the Registry committed to the intake of six assignments, one of which is an Aboriginal CAP assignment. Out of six successful candidates, three were women. The Registry also participated in the CS Bridging Program. The Registry was also successful in hiring through the Management Trainee Program. All posters include a paragraph encouraging members of the designated groups to apply.

In preparation for a lengthy aboriginal land claims trial, the Registry hired a consultant to provide a one-day Aboriginal Awareness session to sensitize Registry managers and court staff on aboriginal cultural issues. For the first time in the Court's history, the trial took place for several weeks, on the site of a Reserve in Alberta, where evidence was given by elders of the community.

In partnership with Health Canada, the Registry continues to offer diversity training to employees as well as awareness workshops about Aboriginal and Inuit cultures.

The Registry maintains its agreement with various colleges, namely, Seneca College in Toronto, Ahuntsic College in Montreal, Vancouver Community College, and Algonquin College in Ottawa, to provide training to students who are enrolled in Court and Tribunal Administration Programs or Paralegal programs. The training we provide allows practical work experience in the Registry, which broadens the selection pool for eventual recruitment.

All buildings accommodating the offices of the Federal Court of Canada are wheelchair accessible. Braille coding and audible floor indicators have been installed in most elevators. Parking is available for persons with disabilities at the principal office in Ottawa as well as at federally- staffed offices across Canada. In addition, washrooms, ramps, coat closets and water fountains are accessible.

Telephone volume amplifiers, telecommunication devices for hearing and speech impaired (TDD and TYY) and enhanced computer equipment have been provided for employees and judges requiring these special assistive devices. Hearing and speech impaired clients communicate with the Registry through TDD access in the National Capital Region and in all federally-staffed local offices.

Workstation ergonomic assessments were performed for employees experiencing any discomfort resulting from workplace set-up. Material such as foot rests, document holders, wrist bands, back belts and orthopaedic chairs were ordered and workspace re-configurations were also completed.

The Registry of the Federal Court encourages its employees to access the Enabling Resource Centre at the Public Service Commission to view the available equipment to assist employees with disabilities.

Appendix 1

OFFICES OF THE FEDERAL COURT OF CANADA

PRINCIPAL OFFICE - OTTAWA

Ottawa, Ontario
K1A 0H9
http://www.fct-cf.gc.ca

Appeal Division
Telephone: (613) 996-6795
Facsimile: (613) 952-7226

Trial Division
Telephone: (613) 992-4238
Facsimile: (613) 952-3653

LOCAL OFFICES

ALBERTA - CALGARY
Dan Buell
District Administrator
3rd Floor
635 Eighth Avenue S.W.
Calgary, Alberta
T2P 3M3

Telephone: (403) 292-5920
Facsimile: (403) 292-5329

ALBERTA - EDMONTON
Michael D. Holt
District Administrator
Tower 1, Suite 530
Scotia Place, P.O. Box 51
10060 Jasper Avenue
Edmonton, Alberta T5J 3R8

Telephone: (780) 495-4651
Facsimile: (780) 495-4681

BRITISH COLUMBIA - VANCOUVER
Charles E. Stinson
Regional Director, Western
Pacific Centre, P.O. Box 10065
701 West Georgia Street
Vancouver, British Columbia V7Y 1B6

Telephone: (604) 666-3232
Facsimile: (604) 666-8181

MANITOBA - WINNIPEG
Terry Johnston
District Administrator
4th Floor
363 Broadway Street
Winnipeg, Manitoba R3C 3N9

Telephone: (204) 983-2509
Fascimile: (204) 983-7636

NEW BRUNSWICK - FREDERICTON
Willa Doyle
District Administrator
Suite 100
82 Westmorland Street
Fredericton, New Brunswick E3B 3L3

Telephone: (506) 452-3016
Facsimile: (506) 452-3584

NEW BRUNSWICK - SAINT JOHN
George S. Thériault
District Administrator
Room 413, Provincial Building
110 Charlotte Street
Saint John, New Brunswick E2L 2J4

Telephone: (506) 636-4990
Facsimile: (506) 658-3070

NEWFOUNDLAND - ST. JOHN'S
Louise King
District Administrator
The Court House
Duckworth Street, P.O. Box 937
St. John's, Newfoundland A1C 5M3

Telephone: (709) 772-2884
Facsimile: (709) 772-6351

NORTHWEST TERRITORIES - YELLOWKNIFE
Lysette Deyelle
District Administrator
The Court House
4905, 49th Street
Yellowknife, Northwest Territories X1A 2L9

Telephone: (867) 873-2044
Facsimile: (867) 873-0291

NOVA SCOTIA - HALIFAX
François Pilon
District Administrator
1801 Hollis Street, 17th Floor
Suite 1720
Halifax, Nova Scotia B3J 3N4

Telephone: (902) 426-3282
Facsimile: (902) 426-5514

Courtroom: The Law Court Building
1815 Upper Water Street
Halifax, Nova Scotia B3J 1S7

PRINCE EDWARD ISLAND - CHARLOTTETOWN
E. Dorothy Kitson
District Administrator
Sir Henry Louis Davies Law Courts
42 Water Street, P.O. Box 2000
Charlottetown, P.E.I. C1A 8B9

Telephone: (902) 368-0179
Facsimile: (902) 368-0266

QUÉBEC - QUÉBEC
Marie-Christine Haubert
District Administrator
Room 500 A
Palais de Justice, 300 Jean Lesage Blvd.
Québec, Québec G1K 8K6

Telephone: (418) 648-4920
Facsimile: (418) 648-4051

SASKATCHEWAN - SASKATOON
Dennis Berezowsky
District Administrator
The Court House
520 Spadina Crescent East
Saskatoon, Saskatchewan S7K 2H6

Telephone: (306) 975-4509
Facsimile: (306) 975-4818

ONTARIO - TORONTO
Rita Bezuhly
Regional Director, Ontario
7th Floor, 330 University Avenue
Toronto, Ontario M5G 1R7

Telephone: (416) 973-3356
Facsimile: (416) 954-0647 - Trial
(416) 973-2154
Appeal/Immigration

QUÉBEC - MONTRÉAL
Monique Giroux
Regional Director, Quebec
30 McGill Street
Montréal, Quebec
H2Y 3Z7

Telephone: (514) 283-4820
Facsimile: (514) 283-6004

SASKATCHEWAN - REGINA
Gordon C. Dauncey
Acting District Administrator
The Court House
2425 Victoria Avenue
Regina, Saskatchewan S4P 3V7

Telephone: (306) 780-5268
Facsimile: (306) 787-7217

YUKON TERRITORY - WHITEHORSE
Thomas E. Ullyett
Acting District Administrator
Andrew A. Phillipsen Law Centre
2134 Second Avenue, P.O. Box 2703
Whitehorse, Yukon Territory Y1A 5H6

Telephone: (867) 667-5441
Facsimile: (867) 393-6212

Appendix 2

Some statutes under which the Federal Court exercises jurisdiction

Access to Information Act
Agriculture and Agri-Food Administrative Monetary Penalties Act
Atomic Energy Control Act
Bank Act
Bankruptcy and Insolvency Act
Broadcasting Act
Budget Implementation Act, 1998
Canada Agricultural Products Act
Canada Deposit Insurance Corporation Act
Canada Evidence Act
Canada Grain Act
Canada Labour Code
Canada Marine Act
Canada Oil and Gas Operations Act
Canada Pension Plan
Canada Petroleum Resources Act
Canada Shipping Act
Canada Transportation Act
Canadian Environmental Protection Act
Canadian Human Rights Act
Canadian International Trade Tribunal Act
Canadian National Railways Act
Canadian Ownership and Control Determination Act
Canadian Security Intelligence Service Act
Canadian Space Agency Act
Cape Breton Development Corporation Act
Citizenship Act
Coasting Trade Act
Commercial Arbitration Act
Competition Act
Competition Tribunal Act
Cooperative Credit Associations Act
Copyright Act
Corrections and Conditional Release Act
Criminal Code
Crown Liability and Proceedings Act
Cultural Property Export and Import Act
Customs Act
Defence Production Act
Divorce Act
Dominion Water Power Act
Emergencies Act
Employment Equity Act
Employment Insurance Act
Energy Supplies Emergency Act
Escheats Act
Excise Act
Excise Tax Act
Expropriation Act
Farm Credit Corporation Act
Fisheries Act
Foreign Enlistment Act
Hazardous Materials Information Review Act
Immigration Act
Income Tax Act
Indian Act
Industrial Design Act
Insurance Companies Act
Integrated Circuit Topography Act
International Boundary Waters Treaty Act
International Sale of Goods Contracts Convention Act
Labour Adjustment Benefits Act
Land Titles Act
Motor Vehicle Safety Act
National Energy Board Act
National Training Act
North American Free Trade Agreement Implementation Act
Northern Pipeline Act
Northwest Territories Waters Act
Official Languages Act
Patent Act
Payment Clearing and Settlement Act
Pension Benefits Standards Act
Petroleum and Gas Revenue Tax Act
Petroleum Incentives Program Act
Plant Breeders' Rights Act
Postal Services Interruption Relief Act
Privacy Act
Public Servants Inventions Act
Public Service Employment Act
Radiocommunication Act
Railway Safety Act
Royal Canadian Mounted Police Act
Special Import Measures Act
Status of the Artist Act
Supreme Court Act
Tax Court of Canada Act
Telecommunications Act
Timber Marking Act
Trade Marks Act
Trust and Loan Companies Act
United Nations Foreign Arbitral Awards Convention Act
Yukon Surface Rights Board Act
Yukon Waters Act

Cour fédérale du Canada
Rapport 2000

Papier recyclé

TABLE DES MATIÈRES

Introduction du juge en chef

1.0 Vue d'ensemble de la Cour fédérale du Canada 1
1.1 Création 1
1.2 Composition de la Cour 1
1.3 Juges suppléants 1
1.4 Fonctions supplémentaires des juges 1
1.5 Comités 2
1.6 Nominations, options, retraites et démissions 3
1.7 Protonotaires 6
1.8 Composition du greffe 6
1.9 Administration judiciaire 7
1.10 Stagiaires 7

2.0 Compétence et procédure 9
2.1 Compétence 9
2.2 Procédure 9
2.3 Comité des règles 9
2.4 Vidéoconférences et téléconférences 9

3.0 Activités de la Cour 10
3.1 Réunion annuelle de la Cour 10
3.2 Formation des juges 10
3.3 Régionalisation des services administratifs 10
3.4 Visiteurs à la Cour 11

4.0 Volume et rythme de déroulement des instances 12
4.1 Le point sur le Programme de réduction des retards 12
4.2. Volume des instances devant la Cour d'appel 12
4.3 Rythme du déroulement des instances devant la Cour d'appel 13
4.4 Volume des instances devant la Section de première instance 13
4.5 Rythme du déroulement des instances devant la Section de première instance ... 15

5.0 Activités du greffe 19
5.1 Vue d'ensemble 19
5.2 Locaux 19
5.3 Instances administratives 19
5.4 Gestion des instances 20
5.5 Technologie 20
5.6 Programme de formation des agents du greffe 21
5.7 Gestion financière 22
5.8 Personnel du greffe 22
5.9 Équité en matière d'emploi 22

Annexe 1 24
Annexe 2 26

Cour fédérale du Canada
Rapport 2000

Voici le compte rendu des activités de la Cour fédérale du Canada pour l'année se terminant le 31 décembre 2000. Les parties 1 à 3 présentent un bref historique de la Cour, sa composition ainsi que des détails sur les principales activités de l'année. La partie 4 contient un résumé des renseignements statistiques sur le volume et le rythme de déroulement des instances devant la Cour d'appel et devant la Section de première instance. Le lecteur trouvera à la partie 5 un résumé des activités du greffe. Le greffe de la Cour publie tous les détails concernant ses programmes et ses états financiers à la partie III du Budget des dépenses annuel déposé devant le Parlement. Comme le greffe fait partie intégrante de la Cour, un sommaire de ses activités est présenté dans ce rapport par souci d'exhaustivité.

John D. Richard
Juge en chef

1.0 VUE D'ENSEMBLE DE LA COUR FÉDÉRALE DU CANADA

1.1 Création

La Cour fédérale du Canada a été créée en 1971 pour succéder à la Cour de l'Échiquier du Canada, établie en 1875[1]. Les deux cours ont été créées en vertu de l'article 101 de la *Loi constitutionnelle de 1867*, à titre de tribunaux de droit, d'équité et d'amirauté pour la « meilleure administration des lois du Canada ». La Cour est une cour supérieure d'archives, ayant compétence en matière civile et pénale.

La Cour est bilingue - elle offre ses services dans les deux langues officielles du Canada - et bijuridique puisqu'elle applique les deux systèmes juridiques que sont le droit civil et la *common law*. Elle est également itinérante, en ce sens qu'elle siège et règle des affaires n'importe où au Canada, pour agréer le plus possible aux parties. La Cour vise à trancher les litiges dont elle est saisie quant au fond de la manière la plus juste, la plus expéditive et la plus économique qui soit.

1.2 Composition de la Cour

La Cour est formée de deux sections : la Cour d'appel fédérale et la Section de première instance. Elle est composée du juge en chef, du juge en chef adjoint, de dix juges de la Cour d'appel et de dix-neuf juges de la Section de première instance. Elle comprend en outre des juges qui, après de longs états de service, ont opté pour le statut de juge surnuméraire en vertu de la *Loi sur les juges*.

Le juge en chef est président de la Cour, ainsi que de la Cour d'appel. Le juge en chef adjoint préside la Section de première instance. Les juges de chacune des sections sont membres de droit de l'autre section. Au moins dix des juges de la Cour doivent avoir été juges de la Cour d'appel ou de la Cour supérieure du Québec ou membres du barreau du Québec. Il y en a onze à l'heure actuelle.

La liste des juges de la Cour au 31 décembre 2000, ainsi que les détails relatifs à leur nomination et à leur statut en tant que juges réguliers ou surnuméraires, figurent à la page 4.

1.3 Juges suppléants

Selon l'article 10 de la *Loi sur la Cour fédérale*, tout juge, actuel ou ancien, d'une cour supérieure, de comté ou de district au Canada peut être désigné comme juges suppléants. Sur demande du juge en chef, le gouverneur en conseil autorise les nominations conformément au décret du Conseil privé 1973-6/1953.

1.4 Fonctions supplémentaires des juges

Outre leurs fonctions habituelles, les juges de la Cour doivent consacrer du temps aux travaux d'autres cours et tribunaux administratifs. Ainsi, sous la direction du juge en chef adjoint, qui est juge-arbitre en chef, les juges de la Section de première instance entendent, à titre de juges-arbitres, les appels interjetés en vertu de la *Loi sur l'assurance-emploi*.

De même, quatre juges de la Section de première instance siègent au Tribunal de la concurrence, que préside M. le juge William P. McKeown. Le 10 juin 2000, M^me^ le juge Sandra Simpson a été nommée au Tribunal de la concurrence pour un nouveau mandat de sept ans. Au 31 décembre 2000, M. le juge en chef adjoint Allan Lutfy et M. le juge Marc Nadon étaient les deux autres membres de ce Tribunal.

Les juges des deux sections siègent à la Cour d'appel de la Cour martiale du Canada, dont le juge en chef est M. le juge Barry L. Strayer. Ils peuvent faire office de commissaires lors des enquêtes menées en vertu de la *Loi sur les enquêtes* et de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*. Ils peuvent également siéger à titre d'évaluateurs sous le régime d'autres lois fédérales. Les juges de la Cour prononcent des allocutions et écrivent des articles sur des questions de droit, et ils participent en tant que conférenciers ou experts à des programmes de formation permanente pour leurs collègues juges et les membres du Barreau.

1 Sa loi habilitante avait été adoptée en 1875, mais la Cour n'est entrée pleinement en fonction que l'année suivante.

1.5 Comités

Afin de faire participer les juges aux travaux de la Cour, le juge en chef a constitué un certain nombre de comités, composés de représentants des deux sections de la Cour, pour s'occuper de questions diverses :

Le **Comité des locaux,** présidé par le juge en chef, s'occupe des locaux destinés à la Cour dans la Région de la capitale nationale et dans les villes où la Cour occupe ses propres locaux.

Le **Comité de liaison entre la magistrature et le Barreau,** présidé par le juge en chef, permet aux membres du barreau de rencontrer les juges afin de discuter de façon non officielle des questions qui intéressent le barreau et qui ne relèvent pas du Comité des règles.

Le **Comité consultatif sur l'informatisation** a pour mandat :

i) de conseiller le juge en chef, le juge en chef adjoint, l'administrateur et les juges de la Cour sur l'utilisation de l'informatique lorsqu'elle a un impact sur le travail des juges;
ii) d'examiner les nouvelles technologies informatiques pouvant faciliter le travail des juges et de proposer leur introduction, s'il y a lieu;
iii) de faire le lien entre la gestion de la Cour et les juges en renseignant ces derniers sur le bon usage de l'informatique, et de promouvoir le soutien administratif et la formation requise par les juges à cette fin;
iv) d'assurer la liaison avec le Comité consultatif sur l'utilisation de l'informatique du Conseil canadien de la magistrature et les groupes similaires des autres cours supérieures.

Ce comité est présidé par M. le juge Denis Pelletier, qui a succédé à M. le juge John M. Evans. Le comité a été auparavant sous la présidence de M. le juge Barry L. Strayer. M. le juge Pelletier est aussi membre du Comité du site de la Cour sur Internet.

Le **Comité de la formation des juges**, présidé par M. le juge John M. Evans, organise les rencontres annuelles de la Cour ainsi que les colloques de formation juridique permanente à l'intention des juges. M. le juge Evans a succédé à M. le juge Andrew MacKay, qui a occupé ce poste pendant trois ans.

Le **Comité des stagiaires,** coprésidé par M. le juge J. Brian D. Malone et M^me^ le juge Danièle Tremblay-Lamer, supervise le recrutement et la sélection des stagiaires. M. le juge Malone a succédé à M. le juge Joseph Robertson.

Le **Comité de la bibliothèque**, présidé par M^me^ le juge Karen R. Sharlow, conseille le bibliothécaire en chef sur les objectifs, les politiques, les services et le développement des collections de la bibliothèque. M^me^ le juge Sharlow succède à M^me^ le juge Alice Desjardins, qui a occupé le poste pendant huit ans.

Le **Comité des communications**, créé en 2000, est présidé par le juge en chef. Il a pour objectif :

i) d'élaborer les lignes directrices de l'interaction avec la presse;
ii) d'élaborer et de concrétiser un plan d'information du public sur le cadre national de la Cour;
iii) d'élaborer et de mettre en oeuvre des projets d'information pour faire comprendre la Cour et son fonctionnement.

En plus, l'art. 45.1 de la *Loi sur la Cour fédérale* établit un **Comité des règles**, composé du juge en chef, du juge en chef adjoint, de sept autres juges de la Cour, d'un représentant du procureur général du Canada et de cinq membres du barreau en exercice désignés par le procureur général du Canada après consultation avec le juge en chef. Les membres du barreau ainsi désignés, proposés par le juge en chef en consultation avec l'Association du barreau canadien, représentent les diverses régions du Canada et les différents domaines de pratique qui sont de la compétence de la Cour. Le juge en chef est, de par la loi, président de ce comité, auquel présidait toutefois pendant ces dernières années M^me^ le juge Donna C. McGillis.

1.6 Nominations, options, retraites et démissions

Nominations

L'honorable Edmond P. Blanchard de Campbellton, au Nouveau-Brunswick, a été nommé juge de la Section de première instance le 5 octobre 2000. Il remplace l'honorable W. Andrew MacKay, qui a choisi devenir juge surnuméraire le 1er juin 2000.

Choix d'une charge de juge surnuméraire

L'honorable Allen M. Linden a choisi d'exercer sa charge à titre de juge surnuméraire à compter du 7 janvier 2000.

L'honorable W. Andrew MacKay a choisi d'exercer sa charge à titre de juge surnuméraire à compter du 1er juin 2000.

L'honorable Max M. Teitelbaum a décidé d'exercer sa charge à titre de juge surnuméraire à compter du 30 octobre 2000.

Retraites

L'honorable Louis Marceau a pris sa retraite le 1er mai 2000.

L'honorable Barbara J. Reed a pris sa retraite le 22 juillet 2000.

L'honorable Bud Cullen, C.P., a pris sa retraite le 31 août 2000.

Démission

L'honorable Joseph T. Robertson a remis sa démission le 27 juillet 2000. Il a été nommé juge à la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick.

Juges de la Cour fédérale du Canada au 31 décembre 2000

Juge en chef
L'honorable John D. Richard
Le 30 août 1994 (Première instance)
Le 23 juin 1998 (juge en chef adjoint)
Le 4 novembre 1999 (juge en chef)

Juge en chef adjoint
L'honorable Allan Lutfy
Le 7 août 1996 (première instance)
Le 8 décembre 1999 (juge en chef adjoint)

Juges de la Cour d'appel

L'honorable Arthur J. Stone
Le 18 juillet 1983
Le 18 juillet 1998 (surnuméraire)

L'honorable Barry L. Strayer
Le 18 juillet 1983 (Première instance)
Le 30 août 1994 (Cour d'appel)
Le 1er septembre 1998 (surnuméraire)

L'honorable Alice Desjardins
Le 29 juin 1987
Le 11 août 1999 (surnuméraire)

L'honorable Robert Décary
Le 14 mars 1990

L'honorable Allen M. Linden
Le 5 juillet 1990
Le 7 janvier 2000 (surnuméraire)

L'honorable Julius A. Isaac
Le 24 décembre 1991
Le 1er septembre 1999 (surnuméraire)

L'honorable Gilles Létourneau
Le 13 mai 1992

L'honorable Marshall E. Rothstein
Le 24 juin 1992 (Première instance)
Le 21 janvier 1999 (Cour d'appel)

L'honorable Marc Noël
Le 24 juin 1992 (Première instance)
Le 23 juin 1998 (Cour d'appel)

L'honorable F. Joseph McDonald
Le 1er avril 1993
Le 27 décembre 1998 (surnuméraire)

L'honorable J. Edgar Sexton
Le 23 juin 1998

L'honorable John M. Evans
Le 23 juin 1998 (Première instance)
Le 8 décembre 1999 (Cour d'appel)

L'honorable Karen R. Sharlow
Le 21 janvier 1999 (Première instance)
Le 4 novembre 1999 (Cour d'appel)

L'honorable J. Brian D. Malone
Le 4 novembre 1999

Juges de la Section de première instance

L'honorable Jean-Eudes Dubé, C.P.
Le 9 avril 1975
Le 6 novembre 1991 (surnuméraire)

L'honorable Paul U.C. Rouleau
Le 5 août 1982
Le 28 juillet 1996 (surnuméraire)

L'honorable James K. Hugessen
Le 18 juillet 1983 (Cour d'appel)
Le 23 juin 1998 (Première instance)
Le 26 juillet 1998 (surnuméraire)

L'honorable Francis C. Muldoon
Le 18 juillet 1983
Le 9 novembre 1998 (surnuméraire)

L'honorable Pierre Denault
Le 29 juin 1984

L'honorable Yvon Pinard, C.P.
Le 29 juin 1984

L'honorable Max M. Teitelbaum
Le 29 octobre 1985
Le 30 octobre 2000 (surnuméraire)

L'honorable W. Andrew MacKay
Le 2 septembre 1988
Le 1er juin 2000 (surnuméraire)

L'honorable Donna C. McGillis
Le 13 mai 1992

L'honorable William P. McKeown
Le 1er avril 1993

L'honorable Frederick E. Gibson
Le 1er avril 1993

L'honorable Sandra J. Simpson
Le 10 juin 1993

L'honorable Marc Nadon
Le 10 juin 1993

L'honorable Danièle Tremblay-Lamer
Le 16 juin 1993

L'honorable Douglas R. Campbell
Le 8 décembre 1995

L'honorable Pierre Blais, C.P.
Le 23 juin 1998

L'honorable François Lemieux
Le 21 janvier 1999

L'honorable J.D. Denis Pelletier
Le 16 février 1999

L'honorable John A. O'Keefe
Le 30 juin 1999

L'honorable Elizabeth Heneghan
Le 4 novembre 1999

L'honorable Dolores Hansen
Le 8 décembre 1999

L'honorable Eleanor R. Dawson
Le 8 décembre 1999

L'honorable Edmond P. Blanchard
Le 5 octobre 2000

1.7 *Protonotaires*

Les protonotaires sont des avocats inscrits au Barreau d'une province qui sont nommés pour aider la Cour à exécuter efficacement ses travaux. Leur compétence est prévue par les *Règles de la Cour fédérale*. À l'entrée en vigueur des *Règles de la Cour fédérale (1998)*, la compétence des protonotaires a été étendue de façon à leur permettre :

i) d'entendre et de trancher la plupart des requêtes interlocutoires présentées à la Cour;

ii) d'avoir désormais une compétence de type petites créances pour entendre toute action visant exclusivement une réparation pécuniaire lorsque la réclamation s'élève à au plus 50 000 $, à l'exclusion des intérêts et des dépens. Ils jouent également, à l'heure actuelle, un rôle important dans la gestion des instances, savoir : tenir des conférences préparatoires à l'instruction ou procéder à la médiation, à l'évaluation objective préliminaire ou à un mini-procès.

Au 31 décembre 2000, les protonotaires de la Cour étaient les suivants :

Peter A.K. Giles
Protonotaire adjoint
(Toronto)
Nommé le 28 juin 1985

John A. Hargrave
Protonotaire
(Vancouver)
Nommé le 17 février 1994

Richard Morneau
Protonotaire
(Montréal)
Nommé le 28 novembre 1995

Roza Aronovitch
Protonotaire
(Ottawa)
Nommée le 15 mars 1999

Roger R. Lafrenière
Protonotaire
(Toronto)
Nommé le 1er avril 1999

1.8 *Composition du greffe*

Le greffe de la Cour se compose du bureau principal à Ottawa et de seize bureaux situés en divers endroits au Canada. Le greffe est dirigé par un administrateur, qui rend compte au juge en chef de toutes les questions administratives se rapportant au fonctionnement de la Cour et du greffe. L'administrateur est également l'adjoint du Commissaire à la magistrature fédérale pour ce qui est de préparer les présentations budgétaires de la Cour et de prendre toutes les autres mesures administratives qui sont nécessaires afin de veiller à ce que l'on réponde en accord avec la loi à tous les besoins raisonnables, y compris les besoins en locaux, matériels et autres fournitures et services, des fonctionnaires, commis et employés de la Cour fédérale en ce qui a trait à l'exécution des activités de la Cour.

Les employés du greffe, qui sont nommés en vertu de la *Loi sur la fonction publique*, remplissent différentes fonctions administratives de la façon requise par les *Règles de la Cour fédérale (1998)*. Conformément à l'article 236 de la *Loi sur la défense nationale*, le personnel du greffe remplit les mêmes fonctions pour la Cour d'appel de la Cour martiale du Canada.

Le greffe comporte les unités suivantes : le Bureau de l'administrateur, la Section d'appel, la Section de première instance, les Opérations régionales, les Services de soutien judiciaire et l'Administration. La liste des agents principaux en fonction au 31 décembre 2000 se trouve à la page 8.

La liste des bureaux locaux de la Cour est présentée à l'annexe 1.

1.9 Administration judiciaire

Pour ce qui est de l'administration de la Cour, le juge en chef est assisté d'une attachée de direction, qui est également chargé des relations avec les médias et agit comme secrétaire du Comité des règles prévu par la *Loi*. De plus, le juge en chef et le juge en chef adjoint ont nommé des administrateurs judiciaires pour les aider à établir les calendriers des séances et à exercer leurs fonctions non judiciaires. Au 31 décembre 2000, les titulaires de ces postes étaient :

Attachée de direction du juge en chef
Nancy Bélanger

Administrateur judiciaire (Cour d'appel)
Suzelle Bazinet

Administrateur judiciaire (Section de première instance)
Monique Major

1.10 Stagiaires

Les diplômés récents des facultés de droit sont invités à présenter leur candidature comme stagiaires auprès des juges de la Cour. Des avis concernant le programme des stagiaires sont envoyés aux facultés canadiennes de droit. Durant l'année 2000, il y avait 34 stagiaires. Sous la supervision et la direction du chef de la recherche de la Cour d'appel et de la Section de première instance, les stagiaires préparent des résumés de causes, font de la recherche sur des questions de droit, et préparent des mémoires détaillés sur des questions de fait et de droit conformément aux instructions que leur donnent les juges auxquels ils sont assignés.

GREFFE

Administrateur de la Cour	Robert Biljan
Sous-administrateur - Services opérationnels	Pierre R. Gaudet
Sous-administrateur - Procédures désignées	Paul F. Scott
Sous-administrateur - Ressources humaines	Cathryn Taubman
Directeur - Régions du Québec et de l'Atlantique	Monique Giroux
Directeur - Région de l'Ontario	Rita Bezuhly
Directeur - Région de l'Ouest	Charles E. Stinson
Conseiller financier principal	Evelyn Burke
Directeur, Politiques, formation et relations de travail	Gordon Wilkins
Directeur, Services informatiques	Gary Pinder
Bibliothécaire en chef	Rosalie Fox
Directeur, Services administratifs et juridiques	Pat Levac
Gestionnaire, Services immobiliers	James Strader
Chef, Recherche et stagiaires - Cour d'appel	Marc Reinhardt
Chef, Recherche et stagiaires - Section de première instance	Christine Ball

2.0 COMPÉTENCE ET PROCÉDURE

2.1 Compétence

La Cour fédérale exerce une compétence spécialisée, y compris une compétence restreinte en matière pénale, dans des domaines régis par le droit fédéral. Par exemple, la Cour exerce une compétence en matière d'amirauté, de propriété intellectuelle, de poursuites en demande ou en défense pour la Couronne du chef du Canada, et de surveillance des offices fédéraux par voie d'appel prévu par la loi ou de contrôle judiciaire. En vertu de la *Loi sur la preuve au Canada*, de la *Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité* et de la *Loi sur l'immigration*, les juges de la Cour doivent tenir des audiences publiques ou à huis clos pour trancher des questions liées à la défense et à la sécurité nationales. La *Loi sur la concurrence* confère à la Section de première instance tous les pouvoirs et toute la compétence d'une cour supérieure de compétence pénale à l'égard des poursuites intentées au sujet de certaines infractions prévues par cette loi.

La compétence de la Cour fédérale, à l'instar de celle de la Cour de l'Échiquier, a évolué selon les lois adoptées par le Parlement en réponse aux besoins nouveaux des Canadiens et elle s'étend à une vaste gamme de sujets. L'annexe 2 contient une liste partielle des lois en vertu desquelles la Cour fédérale peut exercer sa compétence.

2.2 Procédure

Les règles générales qui régissent la pratique et la procédure au sein de la Cour sont fixées par le Comité des règles constitué en vertu de l'article 45.1 de la *Loi sur la Cour fédérale*, modifiée par L.C. 1990, ch. 8. Les travaux du Comité des règles au cours de l'année 2000 sont relatés à la partie 2.3.

Les règles de pratique et de procédure à suivre dans les demandes visant à obtenir l'autorisation de présenter une demande de contrôle judiciaire, les demandes de contrôle judiciaire et les appels de ces demandes sous le régime de la *Loi sur l'immigration*, sont régies par les *Règles de 1993 de la Cour fédérale en matière d'immigration*. Ces dernières sont établies par le juge en chef, en vertu de l'article 84 de la *Loi sur l'immigration*.

2.3 Comité des règles

Dans les années 90, le Comité des règles a entrepris une révision complète des *Règles de la Cour fédérale* qui a donné lieu aux *Règles de la Cour fédérale (1998)*, entrées en vigueur le 25 avril 1998. Dans le cadre de ce processus, l'idée d'une règle prévoyant l'élargissement de la portée des recours collectifs en Cour fédérale a été examinée. En raison de la quantité considérable de travail que demande la révision intégrale des *Règles* et de la complexité propre aux recours collectifs, le Comité a décidé que les recours collectifs seraient traités séparément.

En 2000, le Comité des règles a continué à travailler à l'élaboration d'une règle sur les recours collectifs et a publié un document de travail en juin de la même année. Il en est maintenant à rédiger la règle de procédure des recours collectifs.

2.4 Vidéoconférences et téléconférences

En 1996, la Cour a mis sur pied un projet pilote dans le cadre duquel les parties peuvent demander que l'audition d'une requête, la conférence de fixation des dates, la conférence préliminaire ou toute autre conférence ait lieu sous forme de vidéoconférence. En mettant à la disposition des plaideurs les installations de vidéoconférence, la Cour vise les objectifs suivants :

i) fournir un autre moyen d'accès aux audiences de la Cour afin de faciliter l'avancement des dossiers, notamment dans les affaires urgentes où les parties sont séparées par de longues distances;

ii) obtenir un gain de temps et des économies de frais de déplacement pour les parties, les juges et le personnel du greffe.

Les audiences peuvent également se dérouler par voie de téléconférence. La téléconférence permet aux parties d'avoir un accès rapide et économe à la Cour et, à cet égard, elle constitue souvent une procédure de choix pour les parties et pour leurs représentants légaux en raison de sa commodité. Un total de 1591 téléconférences ont été tenues en 2000.

3.0 ACTIVITÉS DE LA COUR

3.1 Réunion annuelle de la Cour

En 1992, la Cour a instauré une pratique consistant à réunir tous les juges une fois l'an pour examiner diverses questions d'intérêt et participer à des séances de perfectionnement. La réunion de 2000 s'est déroulée du 21 au 23 septembre à Montebello, au Québec.

Le 21 septembre 2000, la très honorable Beverley McLachlin, juge en chef du Canada, a précisé le rôle, les obligations et les défis du poste de juge en chef. L'honorable René Dussault, de la Cour d'appel du Québec, a fait part de son expérience à la Commission royale sur les peuples autochtones. Le docteur Neil McDonald a pour sa part prononcé une conférence sur la diversité dans notre contexte national.

Le 22 septembre 2000, la Cour d'appel et la Section de première instance ont tenu des séances distinctes pour discuter de sujets qui concernent leurs sections respectives. En outre, l'honorable Donald Bowman, juge en chef adjoint de la Cour canadienne de l'impôt s'est adressé aux membres de la Cour d'appel, tandis que l'honorable Robert Sharpe, de la Cour d'appel de l'Ontario, entretenait les membres de la Section de première instance du droit des injonctions.

Le 23 septembre 2000, les rapports des comités de la Cour ont été distribués au cours d'une séance plénière. De plus, l'honorable John Evans, de la Cour d'appel, a présenté un aperçu de l'évolution récente du droit administratif. Le professeur William Bogart, directeur de recherche du Comité des règles, a animé pour sa part une discussion sur la règle de procédure en matière de recours collectifs.

3.2 Formation des juges

En conformité avec les Normes canadiennes de formation des juges approuvées par le Conseil d'administration de l'Institut national de la magistrature en octobre 1992, et avec la collaboration de l'Institut canadien d'administration de la justice et de l'Institut canadien d'études juridiques supérieures, le Comité de la formation des juges a été créé dans le but d'établir des programmes de formation permanente à l'intention des juges de la Cour. En 2000, en plus de la réunion annuelle de la Cour mentionnée dans la partie 3.1. et en collaboration avec l'Institut national de la magistrature et l'Association canadienne de droit maritime, le Comité a offert un séminaire sur le droit maritime le 28 avril 2000. Avec l'autorisation du Conseil canadien de la magistrature, conformément à la *Loi sur les juges*, les juges de la Cour ont aussi participés à d'autres conférences.

3.3 Régionalisation des services administratifs

Le 25 juin 1998, la ministre de la Justice a annoncé des propositions de réforme concernant l'organisation de la Cour fédérale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt :

- Les propositions comportent la fusion des services administratifs actuels des deux tribunaux en un seul Service d'administration des tribunaux, la création d'une Cour d'appel fédérale distincte, et l'attribution du statut de cour supérieure à la Cour canadienne de l'impôt.

- Les propositions répondent partiellement au *Rapport sur la Cour fédérale du Canada et la Cour canadienne de l'impôt* publié en 1997 par le Vérificateur général du Canada. Le rapport avait été rédigé suite à un décret sollicité par le ministre de la Justice d'alors, Allan Rock. Toutes les recommandations du rapport ont été examinées soigneusement. Les trois mesures de réforme proposées aideront à atteindre les objectifs des recommandations présentées par le Vérificateur général en rendant la Cour fédérale du Canada et la Cour canadienne de l'impôt plus efficaces et plus efficientes tout en respectant pleinement leur indépendance.

- L'organisation générale actuelle de la Cour fédérale et de la Cour canadienne de l'impôt est fondamentalement solide. Les propositions font suite aux recommandations faites par le Vérificateur général dans son rapport de 1997, qui

visaient à améliorer la coordination de l'administration des cours fédérale et de l'impôt. Notre objectif est d'assurer la plus grande efficacité par une fusion administrative » a déclaré la Ministre. «

Le 15 juin 2000, la ministre de la Justice et procureur général du Canada déposait à la Chambre des communes le projet de loi C-40, intitulé *Loi portant création d'un service administratif pour la Cour d'appel fédérale, la Cour fédérale, la Cour d'appel de la cour martiale et la Cour canadienne de l'impôt et modifiant la Loi sur la Cour fédérale, la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt, la Loi sur les juges et d'autres lois en conséquence*. Le projet n'avait franchi que l'étape de la première lecture quand ont eu lieu les élections fédérales de l'automne. Au moment de la publication du présent rapport, il n'a pas encore été redéposé.

3.4 Visiteurs à la Cour

La Cour a accueilli des visiteurs officiels au cours de l'année, notamment une délégation de juges et de dignitaires de Taïwan, une délégation de juges de la Croatie, une délégation de juges et de dignitaires du Pays de Galles, une délégation de juges et de dignitaires de Chine, un juge de la Cour fédérale d'Australie, le Haut-Commissaire du Commonwealth des Bahamas et un haut fonctionnaire du ministère des Tribunaux de Nouvelle-Zélande.

4.0 VOLUME ET RYTHME DU DÉROULEMENT DES INSTANCES

4.1 Le point sur le Programme de réduction des retards

En 1992, la Cour a instauré un Programme de réduction des retards (PRR), en accord avec les recommandations du Conseil canadien de la magistrature dans son rapport du mois d'août 1992. La première étape a consisté à créer un répertoire informatisé des causes en instance devant la Cour.

Le 31 août 1997, la révision était terminée. Les parties s'étaient désistées de plus de 5000 procédures. Par ailleurs, plus de 10 500 procédures étaient sur le point d'être rejetées pour défaut de poursuivre. Chacune de ces procédures a ensuite été rayée du registre dès la consignation de la date de la décision définitive.

La deuxième étape du PRR a été d'introduire dans les *Règles* de la Cour la gestion des instances, assortie de délais impératifs. Comme on l'indique à la partie 3, le Comité des règles a initié un examen exhaustif des *Règles de la Cour fédérale* en 1992. En 1995, le Conseil canadien de la magistrature a approuvé les délais cibles pour les juridictions supérieures de première instance et les juridictions d'appel, qui représentent des objectifs pour le déroulement des instances, sous réserve de la disponibilité des ressources physiques et humaines nécessaires. Dans le cadre du PRR, la Cour a aligné les normes inscrites dans les *Règles de la Cour fédérale (1998)* (entrées en vigueur le 25 avril 1998) sur les cibles proposées par le Conseil canadien de la magistrature.

4.2 Volume des instances devant la Cour d'appel

Le tableau 1 montre la taille du répertoire des causes pendantes devant la Cour d'appel à la fin de 1999 et en 2000, de même que le nombre d'instances ajoutées au répertoire et réglées chaque année.

Tableau 1 : Cour d'appel
Instances ajoutées au répertoire ou retirées du répertoire

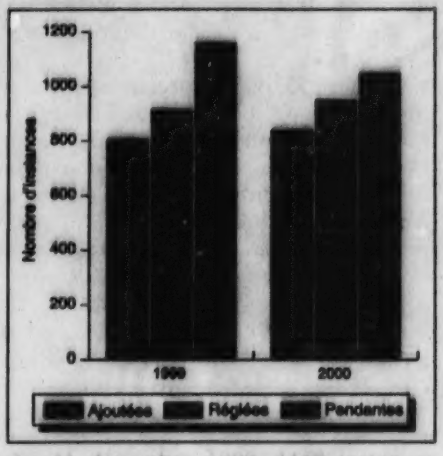

Au 31 décembre 1999, 1157 instances étaient pendantes devant la Cour d'appel. En 2000, 837 causes ont été ajoutées au répertoire et la Cour en a réglé 948, ce qui laissait 1046 causes pendantes à la fin de 2000.

Tableau 2 : Cour d'appel
Profil des causes pendantes au 31 décembre 2000

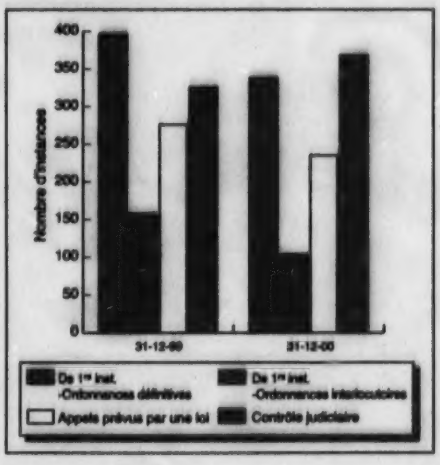

Le tableau 2 illustre, par grands domaines, les causes pendantes incluses dans le répertoire à la fin de 1999 et en 2000. Le 31 décembre 2000, le répertoire comprenait 442 appels en provenance de la Section de première instance : 338 étaient des

appels d'une ordonnance définitive, et 104 visaient une ordonnance interlocutoire. Les autres causes incluses dans le répertoire se répartissent comme suit : 368 demandes de contrôle judiciaire et 235 appels en vertu d'une loi.

4.3 Rythme du déroulement des instances devant la Cour d'appel

De l'introduction au jugement

En 2000, le délai médian entre l'introduction et le jugement pour l'ensemble des instances était de 18,9 mois, ce qui est inférieur aux 21,5 mois calculés en 1994, l'année où le Programme de réduction des retards a été instauré, comme il est décrit dans la partie 4.1.

Le délai médian en 2000 selon les principaux domaines est le suivant :

Appels de la Section de première instance - Ordonnances définitives
19,0 mois
Appels de la Section de première instance - Ordonnances interlocutoires
14,4 mois
Appels en vertu d'une loi
20,9 mois
Demandes de contrôle judiciaire
17,9 mois

État des causes pendantes

Tableau 3 : Cour d'appel fédérale
État des causes pendantes au 31 décembre 2000

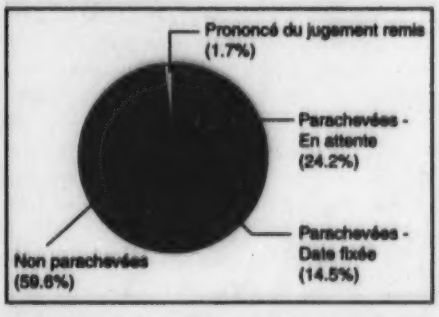

Le tableau 3 montre l'état des causes pendantes au 31 décembre 2000. Des 1046 causes pendantes, 404 (38,6 %) avaient été parachevées en vue de leur audition. Pour 151 de celles-ci une date d'audition avait été fixée, ce qui en laissait 253 pour lesquelles la date restait à fixer. Dans 18 causes, (1,7 % de l'ensemble), le prononcé du jugement avait été reporté. À la fin de l'année, 554 causes (soit 59,6 %), n'étaient pas encore parachevées.

Le nombre de causes prêtes pour l'audition mais sans qu'une date d'audition ait été fixée au 31 décembre 2000 était de 253, ce qui représente une diminution par rapport aux 373 du 31 décembre 1999.

Âge des causes pendantes

Tableau 4 : Cour d'appel fédérale
Répartition du répertoire selon l'âge

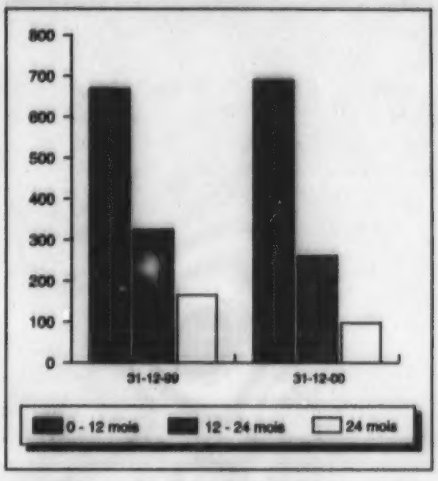

Le tableau 4 illustre l'âge des causes pendantes à la fin de 1999 et en 2000. Le nombre de causes pendantes depuis plus de deux ans a diminué, étant passé de 165 (14 % de l'ensemble) le 31 décembre 1999 à 97 (9,2 % de l'ensemble) le 31 décembre 2000. Il s'agit d'une amélioration importante par rapport au 31 décembre 1994, date à laquelle 1138 causes (57 % de l'ensemble) avaient plus de deux ans.

4.4 Volume des instances devant la Section de première instance

Nouvelles instances introduites

Les instances devant la Section de première instance se divisent en deux grandes catégories : les litiges et les décisions administratives. Les litiges constituent la principale charge de travail. Ils sont classés en fonction de sept grands domaines : les six domaines non liés à l'immigration, soit l'amirauté, le droit des autochtones, les

litiges concernant la Couronne, le contrôle judiciaire, la propriété intellectuelle et les demandes et appels prévus par une loi particulière; les instances en matière d'immigration forment le septième domaine.

La seconde catégorie - les décisions administratives - découle de dispositions d'un certain nombre de lois fédérales visant le dépôt de certificats, de décisions ou d'ordonnances d'offices fédéraux. Ce dépôt donne aux dites ordonnances la même force et le même effet que des jugements de la Cour fédérale - Section de première instance. Les décisions administratives sont principalement traitées par les agents du greffe, et il en est rendu compte à la partie 5.

Tableau 5 : Section de première instance
Instances ajoutées au répertoire ou retirées du répertoire

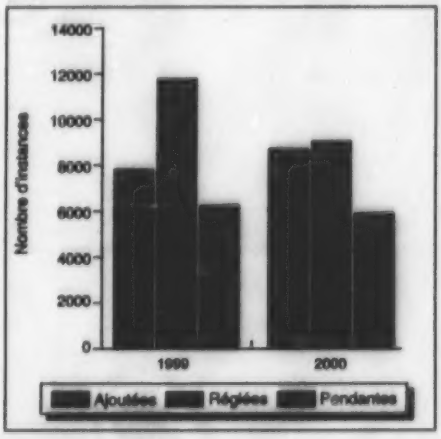

Le tableau 5 montre que 6217 causes étaient pendantes devant la Section de première instance au 31 décembre 1999. En 2000, 8686 causes sont venues s'ajouter au répertoire et la Section de première instance en a réglé 9027, ce qui laissait 5876 causes pendantes à la fin de 2000.

En 1999, le nombre de causes d'un domaine autre que l'immigration du répertoire des causes pendantes était de 3645. En 2000, ce nombre a diminué de 422, soit à 3223.

Le nombre d'affaires en immigration au répertoire des affaires en cours en 1999 était de 2572. En 2000, ce nombre a augmenté légèrement, passant à 2653.

Tableau 6 : Section de première instance
Nouvelles instances introduites

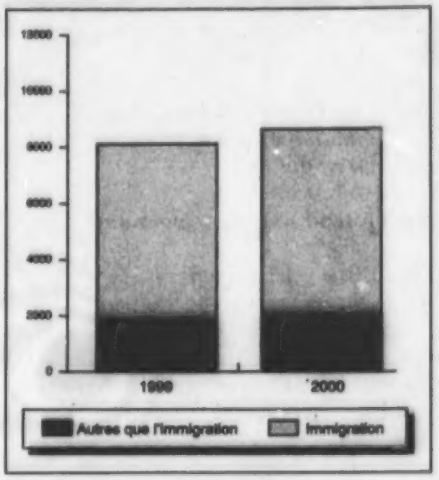

Le tableau 6 illustre le nombre de nouvelles instances introduites en 1999 et en 2000; les instances en matière d'immigration sont indiquées séparément de toutes les autres.

Dans les domaines non liés à l'immigration, le nombre d'instances nouvelles a poursuivi sa légère tendance à la baisse depuis 1993 (2 993). Les nouvelles instances non liées à l'immigration se chiffraient à 1895 en 1999 et à 2025 en 2000.

Le nombre d'affaires en immigration continue d'augmenter depuis 1995. Cette année-là, 3631 nouvelles instances en immigration ont été instituées. Ce nombre est passé à 6312 en 1999, puis s'est haussé à 6619 en 2000.

Fait à noter, l'accroissement de la charge de travail en immigration depuis 1995 est due en grande partie à l'augmentation du nombre de demandes de contrôle judiciaire contestant les décisions d'agents des visas. Contrairement aux demandes d'autorisation dans les affaires d'immigration, qui sont décidées sur la foi du dossier et qui sont elles-mêmes passées de 3474 en 1995 à 5724 en 2000, les demandes de contrôle judiciaire présentées contre les décisions d'agents des visas exigent la tenue d'une audition complète. Le nombre de demandes de contrôle judiciaire contre les décisions d'agents des visas instituées en 1995 s'élevait à 149. En 2000, ce nombre est passé à 890.

Tableau 7 : Section de première instance
Profil des causes pendantes

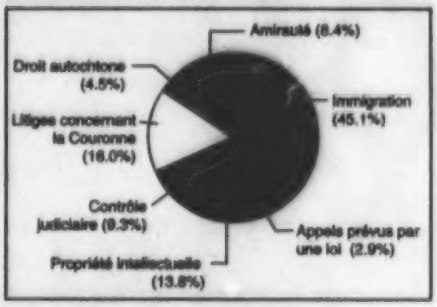

Le tableau 7 présente le profil du répertoire des causes pendantes au 31 décembre 2000 pour chacun des grands domaines :

Amirauté	496	(8,4 %)
Droit autochtone	264	(4,5 %)
Litiges touchant la Couronne	944	(16 %)
Contrôles judiciaires	552	(9,3 %)
Propriété intellectuelle	816	(13,8 %)
Demandes et appels prévus par une loi	151	(2,9 %)
Immigration	2653	(45,1 %)

4.5 Rythme du déroulement des instances devant la Section de première instance

De l'introduction au jugement

Tableau 8 : Section de première instance
Règlement dans les 12 mois suivant l'introduction (en %)
(Sauf en matière d'immigration)

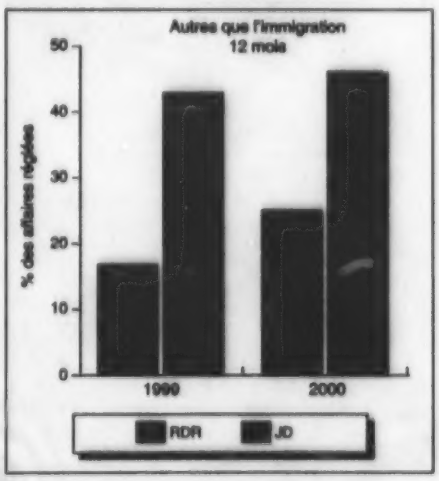

Tableau 9 : Section de première instance
Règlement dans les 12 mois suivant l'introduction (en %)
(Immigration)

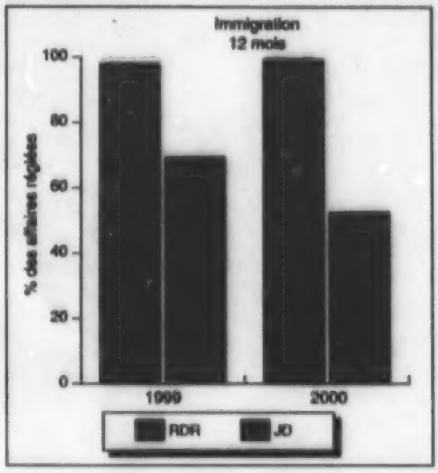

Les tableaux 8 et 9 présentent les instances dans lesquelles des règlements ont été enregistrés en 1999 et 2000, et indiquent le pourcentage de ces règlements qui sont intervenus dans les douze mois suivant l'introduction. Le tableau 8 porte sur les règlements dans les causes autres que l'immigration, et le tableau 9 ne porte que sur les causes d'immigration. Chaque tableau fait la distinction entre le pourcentage des causes réglées par jugement définitif après audience (JD), et celui des causes réglées par suite d'un règlement extrajudiciaire, d'un désistement, d'un rejet pour cause de retard ou du refus de la Cour d'autoriser l'introduction (RDR).

Tableau 10 : Section de première instance
Règlement dans les 18 mois suivant l'introduction (en %)
(Sauf en matière d'immigration)

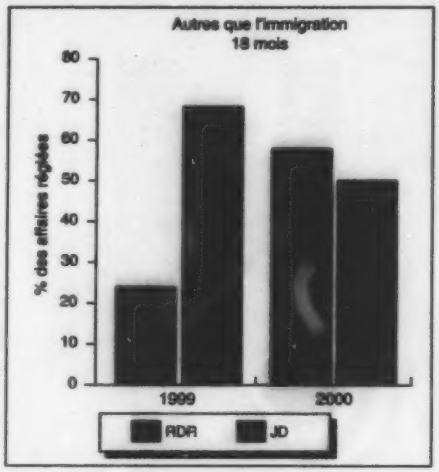

Tableau 11 : Section de première instance
Règlement dans les 18 mois suivant l'introduction (en %)
(Immigration)

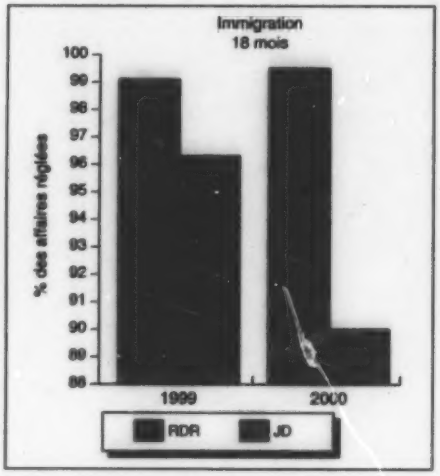

Les tableaux 10 et 11 comparent le pourcentage des règlements qui sont intervenus dans les 18 mois suivant l'introduction de l'instance.

Tableau 12 : Section de première instance
Règlement dans les 24 mois suivant l'introduction (en %)
(Sauf en matière d'immigration)

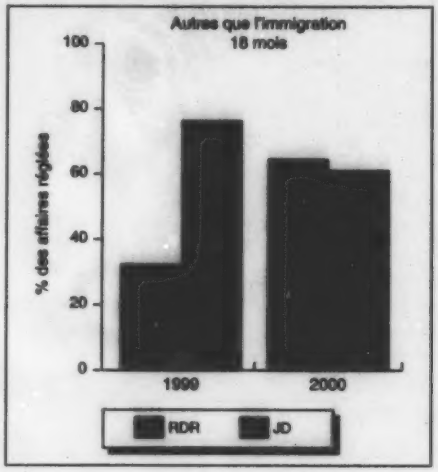

Tableau 13 : Section de première instance
Règlement dans les 24 mois suivant l'introduction (en %)
(Immigration)

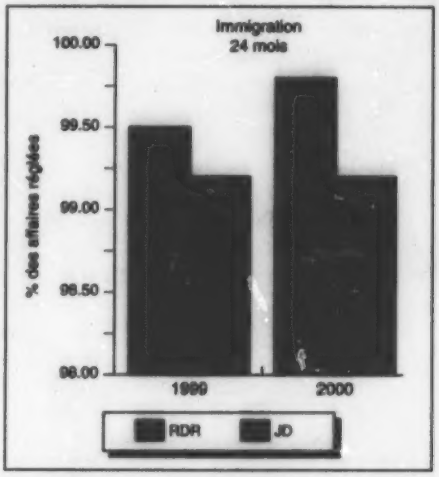

Les tableaux 12 et 13 comparent les résultats de la Cour dans les 24 mois suivant l'introduction de l'instance.

Comme on peut le voir dans les tableaux 9, 11 et 13, en 2000, pour les demandes qui ont été accordées, ou dans les affaires d'immigration où il n'était pas nécessaire de présenter une demande, 52,5 % des affaires ont été réglées dans les 12 mois suivant leur introduction. Ce pourcentage atteignait 90 % dans les 18 mois et 99,2 % dans les 24 mois.

Les tableaux 8, 10 et 12 font ressortir que, dans les affaires non liées à l'immigration, les règlements par jugement suite à une audition sont beaucoup plus rapides que toutes les autres formes de règlement, soit par entente extrajudiciaire, désistement ou rejet pour retard.

État des causes pendantes

Tableau 14 : Section de première instance
État des causes pendantes au 31 décembre 2000
(Sauf en matière d'immigration)

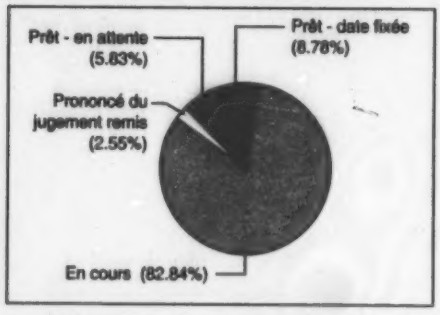

Le tableau 14 montre le répertoire des causes pendantes autres qu'en matière d'immigration, au 31 décembre 2000. Il y avait à cette date 82 (2,5 %) affaires en délibéré et 471 (14,6 %) causes étaient prêtes à être entendues, mais ne l'avaient pas encore été. Les dates d'audition avaient été fixées pour 283 d'entre elles, mais cela restait encore à faire pour les 188 autres. Sur les 3223 causes au répertoire, 2670 n'étaient pas encore prêtes à être entendues.

Le 31 décembre 2000, le répertoire des causes pendantes en matière d'immigration devant la Section de première instance s'élevait à 2653, dont 2089 demandes d'autorisation et de contrôle judiciaire. On comptait 102 affaires (3,8 %) en délibéré. Par ailleurs, 379 causes étaient prêtes à être entendues, mais ne l'avaient pas encore été. La date d'audition avait été fixée pour 226 d'entre elles mais pas pour les 153 restantes. De même, 499 demandes d'autorisation étaient prêtes à être déterminées mais ne l'avaient pas encore été. Il y avait au total 1673 instances pas encore prêtes, dont 1324 demandes d'autorisation et de contrôle judiciaire.

Âge des causes pendantes

Le tableau 15 montre l'âge des causes pendantes autres qu'en immigration au 31 décembre des années 1999 et 2000.

Tableau 15 : Section de première instance
Âge des causes pendantes
(Sauf en matière d'immigration)

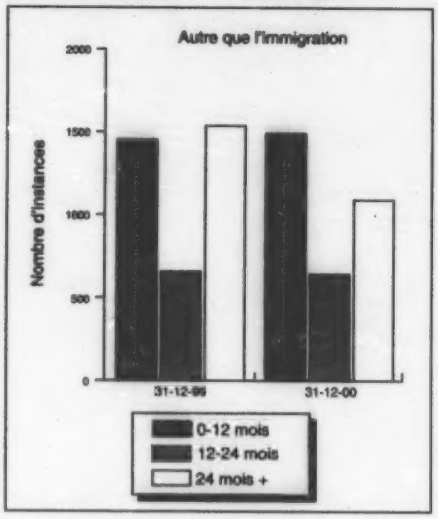

Au 31 décembre 1993, 52 % des causes pendantes (4381 instances) dataient de plus de deux ans. Ce chiffre est monté à 72% (6602 instances) au 31 décembre 1997. Avec l'entrée en vigueur des *Règles de la Cour fédérale (1998)*, on a effectué un examen de l'état des instances pour déterminer lesquels, parmi les vieux dossiers, étaient encore actifs, pour que la Cour délivre des ordonnances rejetant les instances inactives. Suite à cet examen, le nombre de causes pendantes datant de plus de deux ans est tombé à 4406 (60 %) au 31 décembre 1998. Le nombre de causes pendantes a encore diminué de manière considérable en 2000, se chiffrant à 1091 (34 %) au 31 décembre.

Tableau 16 : Section de première instance
Âge des causes pendantes au 31 décembre 2000
Instances en matière d'immigration seulement

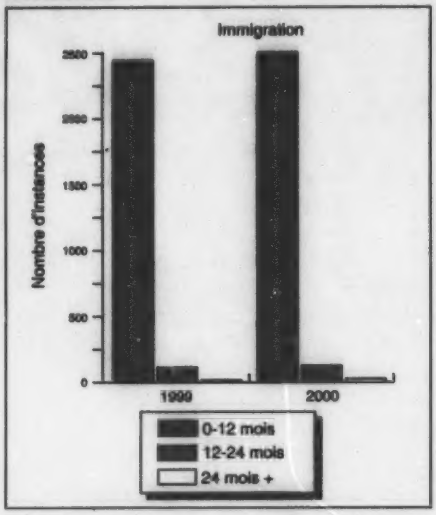

Le tableau 16 montre que la grande majorité des causes pendantes en matière d'immigration au 31 décembre 1999 et 2000 l'étaient depuis moins de 12 mois.

5.0 ACTIVITÉS DU GREFFE

5.1 Vue d'ensemble

Le greffe assure le soutien nécessaire à la détermination des affaires soumises à la Cour et à l'exécution des décisions. Il veille à ce que tous aient accès à la justice sans difficultés, retards ou inconvénients. Cette mission découle de la règle 3 des *Règles de la Cour fédérale (1998)*, aux termes de laquelle celles-ci « sont interprétées et appliquées de façon à permettre d'apporter une solution au litige qui soit juste et la plus expéditive et économique possible ».

Les attributions principales du greffe sont prévues à la partie 2 des *Règles* sous le titre Administration de la Cour : bureaux de la Cour; tenue de livres et registres et dépôt de documents; organisation des audiences de la Cour; mise à la disposition du public des dossiers de la Cour.

Les actes de procédure et les communications entre la Cour et les plaideurs ou leurs avocats passent tous par le greffe. Des agents désignés nommément exercent des fonctions quasi judiciaires : taxation des frais et dépens, évaluation des dommages- intérêts, saisies de navires, de cargaisons ou de traites en droit maritime, et établissement des états de collocation conformes au *Code civil du Québec*. Le personnel du greffe assume les mêmes attributions auprès de la Cour d'appel de la Cour martiale du Canada.

5.2 Locaux

Bureau principal d'Ottawa
Le besoin de locaux convenables pour la Cour à Ottawa se fait de plus en plus pressant avec le temps, au fur et à mesure que la croissance de l'organisation exerce des pressions sur les locaux existants. Les juges de la Cour d'appel et de la Section de première instance ont leurs bureaux dans des immeubles différents et le personnel de la Cour est éparpillé entre plusieurs immeubles. Les plans de construction d'un nouvel édifice de la Cour fédérale avaient reçu l'approbation préliminaire des ministres du Conseil du Trésor en février 1990. Pour l'heure, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada étudie la possibilité de centraliser les services de la Cour fédérale en un seul lieu, à Ottawa. Il importe plus que jamais de consolider ses activités dans un seul immeuble, afin d'éviter la congestion des locaux et de favoriser un déploiement efficace des ressources.

Bureau local de Vancouver
L'aménagement et le regroupement des activités de la Cour fédérale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt dans un seul bâtiment, au 701, rue Georgia Ouest, se sont opérés avec succès.

Bureau local de Toronto
L'évaluation des besoins à long terme se poursuit à l'heure actuelle, avec la participation de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. L'objectif est d'évaluer le marché des locaux au centre-ville de Toronto et de trouver une façon de répondre aux besoins de la Cour au moment où le bail des locaux actuels viendra à expiration.

5.3 Instances administratives

Diverses lois fédérales prévoient le dépôt de certificats, de décisions ou d'ordonnances d'offices fédéraux auprès de la Cour fédérale, Section de première instance. Une fois déposées au greffe, ces « instances administratives » acquièrent le statut d'un jugement de la Cour. Comme elles sont traitées généralement par les agents du greffe, elles ne sont pas incluses dans le répertoire du PRR.

Le tableau 17 montre que leur nombre a augmenté de façon constante, à l'exception de l'année 1997, passant de 8610 en 1991 à 16 298 en 1998, à 16 682 en 1999 puis à 17 039 en 2000.

Tableau 17 : Instances administratives introduites

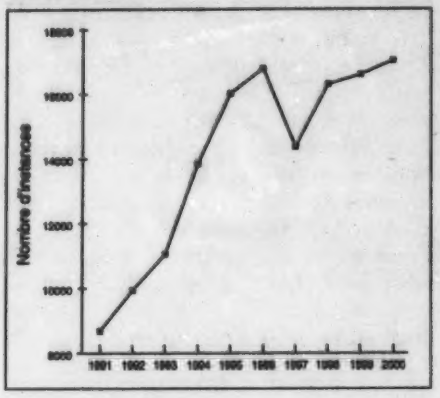

5.4 Gestion des instances

Les nouvelles *Règles de la Cour fédérale (1998)*, incorporant un système de gestion des instances, sont entrées en vigueur le 25 avril 1998. La gestion des instances est un moyen de coordonner les processus et les ressources de la Cour de manière à traiter rapidement les instances, de leur introduction jusqu'à leur conclusion, peu importe le genre de règlement. Elle comporte une surveillance active, par la Cour, du déroulement des instances déposées, et introduit plusieurs nouvelles activités de contrôle comme les examens de l'état de l'instance, les services de règlement des litiges, les conférences de gestion des instances et les instances à gestion spéciale.

Depuis 1998, le greffe a adopté un système intégré de composantes technologiques et de services de soutien qui font que la Cour a maintenant à sa disposition un système de gestion des dossiers à la fois complet et informatisé. Ce système comprend : un inventaire informatisé des affaires en cours (le Programme de réduction des retards - PRR) qui peut mesurer le temps écoulé entre les diverses étapes du processus d'avancement d'une affaire et faire rapport en conséquence; un système informatisé de fixation des audiences (le Module de fixation des audiences - MFA) qui sert à l'attribution des causes et à l'affectation des juges, des locaux et des ressources humaines; un registre informatisé (le Système de gestion des instances) qui prévoit l'inclusion des dossiers non informatisés; des équipements de téléconférence et de vidéoconférence; le dépôt de documents par télécopieur; un logiciel de statistiques et un logiciel de courrier électronique (*Groupwise*).

Ces systèmes intégrés placent le greffe à l'avant-garde dans la gestion informatisée des dossiers. En plus de permettre à la Cour d'atteindre ses objectifs dans la gestion des instances, ils aident aussi le greffe à mieux tirer parti de ses ressources limitées pour faire face à l'accroissement de la demande de services.

5.5 Technologie

Documents électroniques

La Cour fédérale du Canada amorce ce qui est incontestablement le projet le plus ambitieux de son histoire en matière de technologies de l'information : le dépôt et le classement des documents électroniques. Le système de dépôt et de classement des documents électroniques doit être intégralement bilingue, fondé sur Internet, convivial et ouvert pour être accessible au plus grand nombre de plaideurs possible.

La grande difficulté n'est pas de trouver les plates-formes nécessaires mais bien de documenter et de modifier les méthodes de classement des documents en vigueur à la Cour fédérale du Canada. Il est prévu de former des groupes de travail représentant la communauté juridique, la Cour et le greffe. Nous comptons aussi travailler avec des organismes qui jouissent déjà d'un système de dépôt et de classement des documents électroniques pour en tirer les leçons et les pratiques à mettre en oeuvre.

Le greffe s'emploie à communiquer avec les parties intéressées pour obtenir leur participation au comité consultatif du projet de classement électronique en vue, dans un premier temps, d'élaborer les normes de classement à l'aide du langage XML. La personne à contacter pour en savoir plus est M. Gary Pinder, directeur, Services informatiques. Son adresse électronique est gary.pinder@fct- cf.gc.ca.

Site Web

i) Site de la Cour fédérale du Canada

Le greffe vient de concevoir et de mettre en oeuvre le site Web de la Cour fédérale du Canada. L'initiative a été déclarée

prioritaire en 2000 et le site a été ouvert au public à la date prévue, soit le 1er septembre 2000. La première étape du site comprend de l'information sur la Cour, les juges et protonotaires, les compétences, les coordonnées des bureaux du greffe, les dates de séance de la Cour d'appel et les auditions de requêtes de la Section de première instance et le rôle. On y trouve aussi des liens vers la *Loi sur la Cour fédérale*, les *Règles de la Cour fédérale (1998)* et les *Règles de 1993 de la Cour fédérale en matière d'immigration* par l'intermédiaire du site du ministère de la Justice, ainsi qu'un lien vers les arrêts de la Cour fédérale par l'intermédiaire du site du Commissaire à la magistrature fédérale[2]. Le site donne également accès à des documents comme le rapport annuel, des Avis à la communauté juridique et les décisions rendues par la Cour dans les affaires qui ont suscité l'attention du public ou des médias. L'adresse du site est http://www.fct-cf.gc.ca.

Le site va évoluer avec le temps. Parmi les éléments considérés figurent la possibilité de consulter le numéro des dossiers, des services d'abonnement aux avis et à l'information courante et de l'information dynamique sur les auditions, assortie d'un moteur de recherche par lieu et par date.

ii) Cour d'appel de la Cour martiale

Le greffe travaille de concert avec le juge en chef de la Cour d'appel de la Cour martiale à l'élaboration du site web de cette dernière. Son architecture sera semblable à celle du site de la Cour fédérale, mais le contenu et l'apparence seront distincts. La première étape sera la section d'information sur la Cour, où se trouveront une liste des juges désignés, un historique et des renseignements sur la sphère de compétence de la Cour ainsi que les coordonnées du bureau principal et des bureaux locaux. Une autre section donnera accès aux arrêts de la Cour, à ses règles et à des renseignements sur l'aide juridique et le droit militaire en général. Il y aura des liens utiles, une FAQ, une section réservée au *Bulletin* et une autre où seront communiquées toutes les nouveautés d'intérêt. Les visiteurs auront également accès à une liste des personnes-ressources de la CACM[3].

Réseau virtuel privé

La largeur de bande actuelle du réseau étendu du greffe fait que le service des technologies de l'information doivent trouver comment éviter la congestion du réseau. C'est pourquoi les Services informatiques étudient actuellement la technique des réseaux privés virtuels (RPV) et d'autres pour remplacer les actuels relais de trames vers des lieux éloignés.

5.6 Programme de formation des agents du greffe

Les nombreuses modifications apportées aux *Règles de la Cour fédérale* et la mise en oeuvre de la gestion des instances en 1998 commandaient dès 1999 la modification et le développement du programme de formation des agents du greffe. Le programme définitif comprend une grande variété de modules de formation allant des formalités de procédure aux obligations et au mandat du greffe.

Le programme est à la disposition de tout le personnel du greffe à travers le Canada. Il a été de nouveau offert au printemps et à l'été 2000 à la session printemps/été de l'an 2000 à titre de programme d'une durée de deux ans, se composant d'une partie pratique et d'une partie théorique, avec une formation complète sur les habiletés techniques, interpersonnelles et conceptuelles exigées des agents du greffe. Le programme est également offert aux étudiants avancés du programme d'administration judiciaire et quasi judiciaire du Seneca College (Toronto), du programme de Techniques juridiques du Collège Ahuntsic de Montréal, du programme d'auxiliaires juridiques du Collège Algonquin (Ottawa) et du programme d'adjoint juridique du Vancouver Community College (Vancouver).

Le programme est en cours de conversion en formation assistée par ordinateur, qui sera accessible partout au Canada par l'entremise de l'Intranet de la Cour fédérale.

2 Au moment de publier, le site de la Cour fédérale du Canada donne accès au texte intégral des arrêts sans l'intermédiaire de ce lien.

3 Le site est déjà en fonction à l'adresse www.cmac-cacm.ca.

5.7 *Gestion financière*

Les détails relatifs aux programmes financiers de la Cour figurent dans les plans des dépens annuels inclus dans le Budget des dépenses principal déposé au Parlement, dans le rapport de rendement annuel du greffe de la Cour et devant le Secrétariat du Conseil du Trésor. On peut obtenir un exemplaire du Budget principal auprès du Groupe Communication Canada ou des librairies associées. En voici un résumé :

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses principal 2001-02	Budget des dépenses principal 2000-01	Réel 1999-00
Personnel			
Traitements et salaires	20 334	18 411	19 744
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	3 965	3 591	4 167
Somme partielle	24 299	22 002	23 911
Biens et services			
Transports et communications	1 787	1 898	1 843
Information	97	94	118
Services professionnels et spéciaux	4 089	3 774	4 049
Location	298	283	353
Achat de services de réparation et d'entretien	397	472	382
Services publics, fournitures et approvisionnement	1 390	1 038	1 373
Dépenses en capital secondaires*	1 866	2 075	1 866
Autres subventions et paiements			4
Somme partielle	9 924	9 434	9 988
Total des dépenses	34 223	31 436	33 899

** Le poste « dépenses en capital secondaires » correspond au montant qui reste après que le montant des dépenses en capital a été décidé. D'après les principes qui sous-tendent le budget de fonctionnement, ces ressources sont censées être interchangeables avec les dépenses touchant le personnel et celles qui concernent les biens et services.*

5.8 *Personnel du greffe*

Le projet d'adoption d'une nouvelle Norme générale de classification (NGC) a été lancé en 1998 par le Conseil du Trésor. Son objectif est d'assurer que la description et l'évaluation des tâches effectuées au sein de la Fonction publique du Canada répondent aux critères d'universalité, de non-sexisme et de simplicité. Le Conseil du Trésor souhaitait que le passage à la nouvelle norme, qui s'applique aux employés du greffe de la Cour fédérale, se fasse en 2000.

La gestion assurée par le comité directeur du projet, le travail de l'équipe de mise en oeuvre et la participation intense de tous les horizons du greffe ont largement contribué à la réalisation des objectifs du projet NGC imposés par le Conseil du Trésor.

Le projet de NGC a eu des répercussions importantes sur l'utilisation des ressources du greffe. Les délais très courts, conjugués à l'importance de la tâche à accomplir, ont fortement taxé les ressources disponibles, non seulement pour d'autres projets du greffe mais aussi pour les tâches courantes. Le greffe fait cependant l'impossible pour réduire au minimum les répercussions du projet sur ses opérations et entreprend d'assister le Conseil du Trésor du mieux qu'il le peut.

5.9 *Équité en matière d'emploi*

Le greffe de la Cour fédérale du Canada est un reflet de la diversité de la population canadienne dans son ensemble.

Au 31 mars 2000, le personnel du greffe comprenait :

- 277 femmes (65,5 % des employés);
- 24 personnes déclarant avoir un handicap (5,7 % des employés);
- 24 personnes déclarant être des minorités visibles (5,7 % des employés);
- 6 personnes déclarant être des autochtones (1,4 % des 423 employés).

Le greffe s'efforce toujours de recruter son personnel parmi tous les membres des groupes désignés autant au sein de la fonction publique qu'à l'extérieur de celle-ci. La Division des ressources humaines étudie toujours les énoncés de qualité et les documents d'évaluation actuels afin d'y repérer et d'en éliminer toute barrière systémique possible ou perçue. Enfin, nous continuons de moderniser les instruments d'évaluation afin que tout le personnel ait également accès aux possibilités de promotion et de perfectionnement.

Le greffe participe à des initiatives de planification de la relève et de perfectionnement. Pour ce qui est du Programme d'affectations de perfectionnement, par exemple, le greffe s'est engagé à accueillir six personnes inscrites au programme, dont l'une vient du programme autochtone. Parmi les six candidats ayant réussi, trois étaient des femmes. Le greffe a aussi participé au programme de transition des systèmes informatiques (CS) en plus d'engager des participants au Programme de stagiaires en gestion. Toutes les affiches comprennent un paragraphe encourageant les membres des groupes désignés à poser leur candidature.

En vue du long procès relatif aux revendications territoriales autochtones, le greffe a engagé un conseiller chargé d'animer une journée destinée à sensibiliser ses gestionnaires et le personnel des tribunaux à la culture autochtone. Pour la première fois depuis la création de la Cour fédérale, le procès s'est déroulé pendant plusieurs semaines dans une réserve de l'Alberta, où les anciens de différentes communautés ont présentés leurs témoignages.

En partenariat avec Santé Canada, le greffe continue d'offrir à son personnel une formation sur la diversité et des ateliers de sensibilisation aux cultures autochtone et inuite.

Le greffe est toujours lié par ententes avec divers collèges, dont le Seneca College de Toronto, le Collège Ahuntsic de Montréal, le Vancouver Community College, et le Collège Algonquin d'Ottawa, et participe ainsi à la formation des étudiants des programmes de gestion des tribunaux et de techniques juridiques. La formation que nous leur donnons est assortie d'un stage au greffe, ce qui élargit notre bassin de candidats en période de recrutement.

Tous les bâtiments qui logent des bureaux de la Cour fédérale du Canada sont accessibles en fauteuil roulant. La plupart des ascenseurs sont dotés de codes en braille ou d'indicateurs sonores automatiques aux étages. Les stationnements d'Ottawa et de nos bureaux locaux où travaillent des fonctionnaires fédéraux dans toutes les régions du Canada, comportent des espaces réservés aux personnes ayant un handicap. Des rampes, des toilettes, des vestiaires et des fontaines sont aussi adaptés à leurs besoins.

Des amplificateurs de volume pour le téléphone, des appareils de télécommunications pour les personnes souffrant de troubles de l'ouïe ou de la parole (ATS ou ATME), du matériel informatique adapté, etc., ont été fournis aux employés qui ont besoin de dispositifs spéciaux. Les clients souffrant de troubles de l'ouïe ou de la parole peuvent communiquer avec le greffe dans la région de la capitale nationale et dans tous les bureaux locaux où travaillent des fonctionnaires fédéraux au moyen d'un appareil ATS.

Des évaluations ergonomiques ont eu lieu à l'intention des membres du personnel qui éprouvaient de l'inconfort étant donné l'aménagement de leur poste de travail. Des accessoires comme des repose-pieds, des porte-copies, des bracelets, des ceintures pour le dos et des chaises orthopédiques ont été commandés. Certains postes ont été réaménagés.

Le greffe encourage son personnel à consulter le Centre des ressources adaptées, à la Commission de la fonction publique pour y voir l'équipement offert aux employés qui présentent des handicaps.

Annexe 1

BUREAU DE LA COUR FÉDÉRALE DU CANADA

BUREAUX PRINCIPAL - OTTAWA
Ottawa (Ontario)
K1A 0H9
http://www.fct-cf.gc.ca

Cour d'appel
Téléphone : (613) 996-6795
Télécopieur : (613) 952-7226

Section de première instance
Téléphone : (613) 992-4238
Télécopieur : (613) 952-3653

BUREAUX LOCAUX

ALBERTA - CALGARY
Dan Buell
Administrateur de district
3e étage
635, Eighth Avenue sud-ouest
Calgary (Alberta) T2P 3M3

Téléphone : (403) 292-5920
Télécopieur : (403) 292-5329

COLOMBIE-BRITANNIQUE - VANCOUVER
Charles E. Stinson
Directeur, région de l'Ouest
Pacific Centre
701, rue Georgia Ouest
Vancouver (Colombie-Britannique)
V7Y 1B6

Téléphone : (604) 666-3232
Télécopieur : (604) 666-8181

MANITOBA - WINNIPEG
Terry Johnston
Administrateur de district
363, rue Broadway, 4e étage
Winnipeg (Manitoba) R3C 3N9

Téléphone : (204) 983-2509
Télécopieur : (204) 983-7636

NOUVEAU-BRUNSWICK - SAINT JOHN
George S. Thériault
Administrateur de district
Édifice Provincial, pièce 413
110, rue Charlotte
Saint-John (Nouveau-Brunswick)
E2L 2J4

Téléphone : (506) 636-4990
Télécopieur : (506) 658-3070

ALBERTA - EDMONTON
Michael D. Holt
Administrateur de district
Scotia Place, Tour 1, bureau 530
10060, avenue Jasper, C.P. 51
Edmonton (Alberta) T5J 3R8

Téléphone : (780) 495-4651
Télécopieur : (780) 495-4681

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD - CHARLOTTETOWN
E. Dorothy Kitson
Administrateur de district
Sir Henry Louis Davies Law Courts
42, rue Water, B.P. 2000
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)
C1A 8B9

Téléphone : (902) 368-0179
Télécopieur : (902) 368-0266

NOUVEAU- BRUNSWICK - FREDERICTON
Willa Doyle
Administrateur de district
82, rue Westmorland, bureau 100
Frédéricton (Nouveau-Brunswick)
E3B 3L3

Téléphone : (506) 452-3016
Télécopieur : (506) 452-3584

NOUVELLE-ÉCOSSE - HALIFAX
François Pilon
Administrateur de district
1801, rue Hollis, 17e étage
Bureau 1702
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 3N4

Téléphone : (902) 426-3282
Télécopieur : (902) 426-5514
La salle d'audience :
The Law Court Building
1815, rue Upper Water
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 1S7

ONTARIO - TORONTO
Rita Bezuhly
Directrice, région de l'Ontario
330, avenue University, 7e étage
Toronto (Ontario) M5G 1R9

Première instance
Téléphone : (416) 973-3356
Télécopieur : (416) 954-0647
Appel/Immigration
(416) 973-2154

QUÉBEC - QUÉBEC
Marie-Christine Haubert
Administrateur de district
Palais de Justice, salle 500 A
300, boulevard Jean Lesage
Québec (Québec) G1K 8K6

Téléphone : (418) 648-4920
Télécopieur : (418) 648-4051

SASKATCHEWAN - SASKATOON
Dennis Berezowsky
Administrateur de district
The Court House
520, Spadina Crescent est
Saskatoon (Saskatchewan)
S7K 2H6

Téléphone : (306) 975-4509
Télécopieur : (306) 975-4818

TERRITOIRE DU YUKON - WHITEHORSE
Thomas E. Ullyett
Administrateur de district p.i.
Andrew A. Phillipsen Law Centre
2134, avenue Second, C.P. 2703
Whitehorse (Territoire du Yukon)
Y1A 5H6

Téléphone : (867) 667-5441
Télécopieur : (867) 393-6212

QUÉBEC - MONTRÉAL
Monique Giroux
Directrice, région du Québec
30, rue McGill
Montréal (Québec)
H2Y 3Z7

Téléphone : (514) 283-4820
Télécopieur : (514) 283-6004

SASKATCHEWAN - REGINA
Gordon C. Dauncey
Administrateur de district p.i.
The Court House
2425, avenue Victoria
Regina (Saskatchewan) S4P 3V7

Téléphone : (306) 780-5268
Télécopieur : (306) 787-7217

TERRE-NEUVE - ST. JOHN'S
Louise King
Sous-Administrateur de district
The Court House
rue Duckworth, C.P. 937
St. John's (Terre-Neuve)
A1C 5M3

Téléphone : (709) 772-2884
Télécopieur : (709) 772-6351

TERRITOIRES DU NORD-OUEST - YELLOWKNIFE
Lysette Deyelle
Administrateur de district
The Court House
4905, 49th Street
Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)
X1A 2L9

Téléphone : (867) 873-2044
Télécopieur : (867) 873-0291

Annexe 2

Quelques lois en vertu desquelles la Cour fédérale exerce sa compétence

Accès à l'information, Loi sur l'
Accise, Loi sur l'
Accord de libre-échange nord-américain, Loi se mise en oeuvre de l'
Agence spatiale canadienne, Loi sur l'
Approvisionnements d''énergie, Loi d'urgence sur les
Arbitrage commercial, Loi sur l'
Associations coopératives de crédit, Loi sur les
Assurance-chômage, Loi sur
Assurance-emploi, Loi sur l'
Banques, Loi sur les
Biens en désbérence, Loi sur les
Brevets, Loi sur les
Cabotage, Loi sur le
Chemins de fer nationaux du Canada, Loi sur les
Citoyenneté, Loi sur la
Code canadien du travail
Code criminel
Compensation et le règlement des paiements, Loi sur la
Concurrence, Loi sur la
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, Loi sur le
Contrôle de l'énergie atomique, Loi sur le
Contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses, Loi sur le
Convention relative aux contrats de vente internationale de marchandises, Loi sur la
Conventions des Nations Unies concernant les sentences arbitrales étrangères, Loi sur la
Cour canadienne de l'impôt, Loi sur la
Cour suprême, Loi sur la
Dessins industriels, Loi sur les
Détermination de la participation et du contrôle canadiens, Loi sur la
Divorce, Loi sur le
Douanes, Loi sur les
Droit d'auteur, Loi sur le
Droits de la personne, Loi canadienne sur les
Eaux des Territoires du Nord-Ouest, Loi sur les
Eaux du Yukon, Loi sur les
Emploi dans la fonction publique, Loi sur l'
Enrôlement à l'étranger, Loi sur l'
Équité en matière d'emploi, Loi sur l'
Exportation et l'importation de biens culturels, Loi sur l'
Expropriation, Loi sur l'
Faillite et l'insolvabilité
Forces hydrauliques du Canada, Loi sur les
Formation, Loi nationale sur la
Gendarmerie Royale du Canada, Loi sur la
Grains du Canada, Loi sur les
Hydrocarbures, Loi fédérale sur les
Immigration, Loi sur l'
Impôt sur le revenu, Loi de l'
Impôt sur les revenus pétroliers, Loi sur l'
Indiens, Loi sur les
Inventions des fonctionnaires, Loi sur les
Langues officielles, Loi sur les
Marine marchande du Canada, Loi sur la
Marquage des bois, Loi sur le
Marques de commerce, Loi sur les
Mesures spéciales d'importation, Loi sur les
Mesures d'urgence, Loi sur les
Normes de prestation de pension, Loi sur les
Office des droits de surface du Yukon, Loi sur l'
Office national de l'énergie, Loi sur l'
Pêches, Loi sur les
Pipe-line du Nord, Loi sur le
Prestations d'adaptation pour les travailleurs, Loi sur les
Preuve au Canada, Loi sur la
Production de défense, Loi sur la
Produits agricoles au Canada, Loi sur les
Programme d'encouragement du secteur pétrolier, Loi sur le
Protection de l'environnement, Loi sur la
Protection des obtentions végétales, Loi sur la
Protection des renseignements personnels, Loi sur la
Radiocommunication, Loi sur la
Radiodiffusion, Loi sur la
Régime de pensions du Canada
Réparation consécutive à une interruption des services postaux, Loi de
Responsabilité civile de l'État et le contentieux administratif, Loi sur la
Sécurité ferroviaire, Loi sur la
Sécurité des véhicules automobiles, Loi sur la
Service canadien du renseignement de sécurité, Loi sur le
Sociétés d'assurance, Loi sur les
Société d'assurance-dépôts du Canada, Loi sur la
Société de développement du Cap-Breton, Loi sur la
Société du crédit agricole, Loi sur la
Sociétés de fiducie et de prêt, Loi sur les
Statut de l'artiste, Loi sur le
Système correctionnel et la mise en liberté sous condition, Loi sur le
Taxe d'accise, Loi sur la
Télécommunications, Loi sur les
Titres de biens-fonds, Loi sur les
Topographies de circuits intégrés, Loi sur les
Traité des eaux limitrophes internationales, Loi du
Transports au Canada, Loi sur les
Tribunal canadien du commerce extérieur, Loi sur le
Tribunal de la concurrence, Loi sur le